

RAPPORT FINANCIER 2021

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)
 [Secours Catholique-Caritas France](#)
 [@caritasfrance](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

SOMMAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DE GESTION 2021	4
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021	18
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021	20
ANNEXE AUX COMPTES	22
TABLEAU DE FINANCEMENT	57
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	58
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2022	62

RAPPORT DE GESTION 2021

1. ÉVOLUTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL SUR L'ANNÉE 2021	5
1.1. Présentation de l'activité économique en 2021	5
1.2. France Relance et Appel à initiatives interne	5
1.3. Les Démarches nationales du Secours Catholique	5
1.4. Chiffres clés de l'année 2021 et événements comptables significatifs	6
1.5. Variation des résultats de l'année 2021	6
1.6. Événements significatifs post-clôture 2021	7
2. ANALYSE DES RÉSULTATS	7
2.1. Compte de résultat	7
2.2. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources (CER)	11
2.3. Valorisation du bénévolat et contributions en nature	13
3. ANALYSE DU BILAN	14
3.1. Fonds propres et réserves	14
3.2. Actif immobilisé net	14
3.3. Fonds reportés et fonds dédiés	15
3.4. Provisions	15
3.5. Analyse de l'actif circulant	16
3.6. Analyse des dettes	16
3.7. Analyse de la variation de trésorerie	17
4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2022	17

1. ÉVOLUTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL SUR L'ANNÉE 2021

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire dont les effets saillants ont été, d'une part, la forte mobilisation des donateurs et des organismes publics pour apporter des ressources au secteur associatif afin de répondre aux nouvelles situations de pauvreté et, d'autre part, la baisse des dépenses en raison de la réduction des activités d'accueil et d'accompagnement. L'exercice 2021, dans un contexte toujours contraint, se caractérise quant à lui par la reprise progressive des activités, le lancement de nouveaux projets et la poursuite de la diversification des ressources.

1.1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 2021

La reprise progressive des activités s'est traduite par une hausse significative des charges d'exploitation, à hauteur de 137 M€ (+ 8,3 M€), contre 128 M€ en 2020 et 134 M€ en 2019. Elle s'illustre également par la reprise d'activité des bénévoles, en dépit d'une baisse des effectifs passant de 61 300 en 2020 à 58 900 en 2021.

Toutefois, **la crise sanitaire continue d'avoir des effets sur les conditions d'exercice de l'activité** : les déplacements et les rassemblements ayant été limités, nous constatons une diminution des frais de mission (- 2,4 M€) ; la reprise a permis une hausse des participations d'activité et de soutien par rapport à 2020 (+ 2,6 M€), à hauteur de 6,9 M€, mais elles restent encore inférieures au montant de 2019 qui était de 10,4 M€.

Le Secours Catholique continue de bénéficier d'un **élan de générosité de ses donateurs ainsi que de ses partenaires publics et privés**. Les montants collectés sont encourageants et traduisent également l'effort mené depuis plusieurs années pour fidéliser les donateurs et diversifier les ressources. Les produits d'exploitation se maintiennent à un niveau élevé de 140 M€, contre 146 M€ en 2020 et 126 M€ en 2019.

L'année 2021 a également été marquée par une **dynamique forte dans les délégations pour commencer de nouveaux projets**. Leur mise en œuvre aura un impact important sur les comptes de 2022.

1.2. FRANCE RELANCE ET APPEL À INITIATIVES INTERNE

Au début de 2021, le gouvernement a lancé des appels à projet dans le cadre de **France Relance**. Le Secours Catholique a obtenu, au niveau national, un financement de 2 M€ pour un projet de modernisation de ses pratiques (sur un budget de 3 M€) et, au niveau régional, vingt-sept projets ont été sélectionnés, permettant d'obtenir un soutien global de 2 M€.

Par ailleurs, le conseil d'administration a approuvé, le 4 mars 2021, la mise en place d'un budget conjoncturel et supplémentaire dit « **Appel à initiatives interne 2021-2022** » pour porter les projets et actions des délégations. L'enveloppe allouée s'élève à 6 M€, elle est alimentée par les fonds dédiés Covid-19 et une partie du résultat de 2020. Cette décision avait également pour visée de développer l'appel à financeurs publics.

La Commission d'accompagnement des projets (CAP) rend compte trimestriellement au conseil d'administration de l'avancée des projets « France Relance » et « Appel à initiatives interne » (AII). À la fin de novembre 2021, **73 dossiers étaient déposés par 49 délégations**. Les projets commencés en 2021 bénéficiant d'un cofinancement public important (1,8 M€), la consommation de l'enveloppe « AII » reste limitée.

Trois thématiques sont dominantes (81 % du budget et 76 % des projets) : « Accueils de jour », « Aller vers » (avec un fort développement des Fratrnibus), « Fracture numérique ».

Les projets validés portant principalement sur de l'investissement dont la mise en service aura lieu en 2022-2023, l'impact sur le résultat est reporté sur les années futures.

1.3. LES DÉMARCHES NATIONALES DU SECOURS CATHOLIQUE

Afin de mettre en œuvre son projet national 2016-2025, le Secours Catholique a défini un ensemble de Démarches nationales, projets structurants mobilisant les acteurs du siège et des délégations. Elles portent sur des sujets d'évolutions majeures pour l'association. Elles participent au renforcement de la coopération entre l'ensemble des acteurs.

La Direction accompagnement des changements internes (Daci), créée en septembre 2021, est particulièrement dédiée à la structuration du portefeuille des Démarches nationales, tant sur le cadrage méthodologique que sur l'accompagnement des directeurs garants et des porteurs de projet.

1.4. CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021 ET ÉVÉNEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Le résultat de l'exercice 2021 est un **excédent de 2,9 M€, contre 17,1 M€ en 2020 (- 83 %)**. Le total des produits au compte de résultat s'élève à 141,8 M€, contre 151,3 M€ en 2020 (- 6 %), tandis que le total des charges, 138,9 M€, est en hausse de 4,7 M€ (+ 3 %).

Les produits, 142 M€, agrégés à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (179 M€) qui constituent l'autre pilier du modèle économique du SCCF, représentent **le total des ressources du modèle socio-économique du SCCF, soit 321 M€, contre 286 M€ en 2020 (+ 12 %)**.

Cette hausse est le résultat de deux variations qui se croisent, conséquences d'un retour à une situation plus stable en 2021 :

- ▶ **Forte variation des flux financiers** : baisse des ressources (- 9,5 M€, soit - 6 %), notamment des subventions (- 6,2 M€) et des dons manuels (- 5,6 M€), en raison du caractère exceptionnel des ressources de 2020 et d'une hausse des charges liée à la reprise d'activité (+4,7 M€, soit + 3 %).
- ▶ **Forte variation des contributions et du temps des bénévoles**, dont le nombre est estimé à 58 900, contre 61 300 en 2020. Le temps de présence en 2021 a repris le rythme des années précédant la crise. En 2020, la crise sanitaire avait conduit à une baisse de l'activité estimée à 131 M€ (- 28 %). En 2021, le bénévolat est ainsi valorisé à 176 M€.

Au cours de l'année 2021, plusieurs opérations spécifiques ont eu une incidence sur les comptes de bilan de l'exercice :

- ▶ La réalisation d'actifs reçus par legs et donation, faisant diminuer le total des actifs et du fonds reporté de 8 M€ ;
- ▶ La mise en service d'un nouveau logiciel d'enregistrement des dons et de suivi de la relation avec les donateurs – Projet Don'acteurs (3 M€) ;
- ▶ La signature de deux nouveaux placements sur des comptes à terme (CAT), permettant de placer une partie de la trésorerie disponible, expliquant l'augmentation des valeurs mobilières de placement de 17 M€ ;
- ▶ L'obtention de subventions d'investissement, notamment dans le cadre du projet France Relance, augmentant le poste de 3,1 M€.

1.5. VARIATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2021

Le résultat de l'exercice est un excédent de 2,9 M€, contre un excédent de 17,1 M€ en 2020. La forte baisse du résultat (- 14,2 M€) peut s'établir à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires :

▶ La baisse du résultat courant d'exploitation ajusté de la diminution de la charge d'impôt société (- 0,1 M€) :	- 13,7 M€
▶ La diminution du résultat financier :	- 0,5 M€
Total de la variation du résultat :	- 14,2 M€

Le résultat d'exploitation est en baisse de 13,7 M€. Il tient compte de la baisse des produits d'exploitation (- 5,6 M€), principalement liée aux subventions (- 6,2 M€), aux dons, mécénats et contributions financières (- 6 M€), compensée par une hausse des legs, donations et assurances vie (+ 3,7 M€) et des participations (+ 2,6 M€) ; tandis que les charges d'exploitation sont en hausse (+ 8,3 M€), principalement liées aux « Autres achats et charges externes » (+ 6,5 M€).

Le résultat financier est en diminution de 0,5 M€, en raison de la dépréciation d'un produit de placement (- 0,4 M€).

Le résultat exceptionnel (- 0,8 k€) est stable. Ce poste enregistre principalement les opérations de cession sur les immobilisations.

Les documents financiers, arrêtés par le conseil d'administration le 5 mai 2022 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale, ont été présentés au comité d'audit le 19 avril 2022 qui a émis un avis favorable. Ils ont été audités par le commissaire aux comptes qui présente ses rapports. Une information et un suivi des perspectives d'évolutions financières sont régulièrement partagés avec ces instances de gouvernance.

Le rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats de 2021 au regard du compte de résultat, du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

1.6. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLÔTURE 2021

Le résultat de 2021, consécutif au résultat exceptionnel de 2020, permet de reconstituer les réserves diminuées par les déficits successifs de ces dernières années. **Ce résultat de 2021 donne ainsi au Secours Catholique les moyens de soutenir la dynamique de l'activité dans une période incertaine.**

Ainsi, à travers l'adoption du budget 2022, le conseil d'administration de mars 2022 a confirmé une double volonté :

- ▶ Mettre en œuvre une stratégie de ressources privées ambitieuse à travers une dotation budgétaire de 6 M€ afin d'accompagner plusieurs initiatives : la collecte de rue, les campagnes supplémentaires pour encourager les legs, l'association d'épargnants responsables Kaori et les magasins partage ;
- ▶ Poursuivre le dispositif « Appel à initiatives interne », avec son extension jusqu'en 2023.

Par ailleurs, alors que le conflit en Ukraine s'intensifie, **le Secours Catholique a décidé d'un appel aux dons** pour venir en aide aux victimes du conflit, déplacés, réfugiés et Ukrainiens restés sur place.

Les fonds recueillis permettront également aux délégations d'accueillir sur le territoire national les migrants ukrainiens fuyant la guerre.

2. ANALYSE DES RÉSULTATS

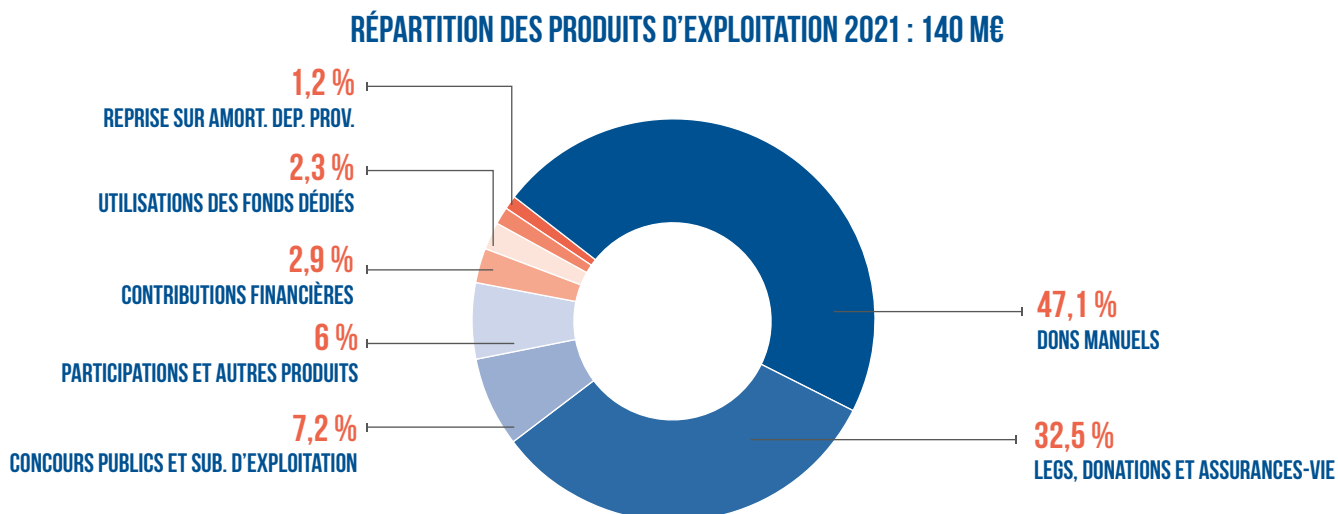
2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits (141,8 M€) et des charges (138,9 M€) de l'exercice. Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 2,9 M€, contre un excédent de 17,1 M€ en 2020.

2.1.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le **résultat d'exploitation** ajusté de l'impôt sur les sociétés (3,7 M€) est en forte diminution par rapport à 2020 (- 13,7 M€). Cette variation s'explique principalement par une baisse des produits d'exploitation (- 5,6 M€) cumulée à une hausse des charges d'exploitation (+ 8,3 M€) que nous retrouvons dans la ventilation ci-dessous :

2.1.1.1. ANALYSE DES PRODUITS D'EXPLOITATION



1) Premier poste de recettes pour l'association (80 %), les « Ressources liées à la générosité du public » sont constituées :

- ▶ Des dons manuels provenant de particuliers, des mécénats d'entreprise et des abandons de frais des bénévoles (66 M€) ;
- ▶ Des recettes liées aux legs, donations et assurances vie (46 M€).

Soit un total de 112 M€.

- ▶ Les **dons et mécénats non affectés** sont de 63,5 M€, contre 66 M€ en 2020 et 56 M€ en 2019. Les dons non affectés confèrent à l'association les moyens de son action. L'année 2021 constitue une année intermédiaire entre l'année exceptionnelle de 2020 et celle de 2019 qui s'inscrivait dans une lente érosion de la collecte. Cette année s'illustre par un nombre de nouveaux donateurs en légère diminution par rapport à 2020 – une année de recrutement exceptionnelle – un taux de fidélisation encourageant, une progression du don moyen (113 € en 2021, contre 111 € en 2020). L'année 2021 aura également été marquée par la migration de l'outil de gestion des dons vers la plateforme Salesforce, visant à améliorer la gestion des donateurs et la collecte de ressources.

Enfin, depuis quelques années, un effort particulier est porté sur la diversification des publics et des formes de collecte (microdon, finance solidaire, magasins partage, etc.) pour compenser la baisse structurelle des ressources issues de la collecte classique.

Les perspectives pour l'année 2022 ont été présentées au conseil d'administration de mars 2022. Elles portent sur plusieurs actions : la poursuite de la collecte de rue, le maintien de la prospection classique, la fidélisation des nouveaux donateurs, un plan médias pour améliorer la visibilité, le lancement d'un contrat d'assurance vie engagé Kaori.vie...

- ▶ Les **dons manuels et mécénats affectés** sont de 1,4 M€ en 2021, contre 5,4 M€ en 2020. Cette diminution s'explique par la collecte dédiée à la crise sanitaire en 2020 (3,5 M€).
- ▶ Les **abandons de frais des bénévoles** sont de 1,3 M€ en 2021, contre 1 M€ en 2020. Cette hausse s'explique par la reprise d'activité des bénévoles. Ces dons n'ont pas d'impact sur le résultat car leur contrepartie est constatée en « Autres achats et charges externes ».
- ▶ Le poste « **Legs, donations et assurances vie** » est en augmentation de 3,7 M€ (soit 9 %) cette année, s'élevant à 45,7 M€, contre 42 M€ en 2020. Le détail de ce poste qui compense des comptes de charges et de produits est présenté dans l'annexe aux comptes, au point « 6.1. Legs, donations et assurances vie ». Cette progression s'explique par une bonne liquidation des dossiers. Ainsi, le fonds reporté, qui s'élevait à 46,6 M€ à la fin de 2020, s'élève à 38,7 M€ à la fin de 2021, tandis que le nombre de dossiers de legs et de donations acceptés par le conseil d'administration reste stable (201 dossiers, soit 17,8 M€). Le bénéfice d'une assurance vie exceptionnelle (4,2 M€) a permis de compenser la baisse du bénéfice des autres assurances vie reçues, obtenant ainsi un résultat stable par rapport à 2020 (16 M€).

Cependant, pour mesurer pleinement l'effort du Secours Catholique dans la recherche de nouvelles ressources, il convient également de prendre en compte la variation des subventions d'investissement enregistrées au bilan (+ 3,2 M€). Ces dernières correspondent à des subventions liées à des projets d'investissement supérieurs à 30 k€. La hausse de ces subventions s'explique principalement par l'obtention des conventions dans le cadre de France Relance (expliqué au paragraphe I.2).

- 2) Le poste « **Concours publics et subventions d'exploitation** » (10,1 M€) est en baisse par rapport à 2020 (- 6,2 M€). Cette baisse s'explique principalement par le caractère exceptionnel des subventions reçues en 2020 pour répondre à la crise alimentaire (6,7 M€).

Cependant, on observe une hausse des subventions hors Covid-19 dans les délégations (+ 1,2 M€) qui s'explique par les efforts menés par les délégations auprès des élus locaux, notamment dans le cadre de l'Appel à initiatives interne.

- ▶ Les **subventions pour la France** s'élèvent à 8,9 M€, contre 13,3 M€ en 2020.
- ▶ Les **subventions affectées à l'action internationale** sont de 1,1 M€, contre 2,9 M€ en 2020. La baisse s'explique essentiellement par le report d'un projet en Mauritanie, objet d'une subvention de l'Agence française de développement et de la Commission européenne de 1,6 M€ en 2020 et qui aurait dû représenter 0,6 M€ en 2021.

3) Le poste « **Autres produits** » est constitué de participations d'activités et de soutien (6,8 M€) recueillies dans le cadre de manifestations exceptionnelles ou d'activités sociales, et de divers produits liés à la gestion (1,6 M€).

L'augmentation de ce poste (+ 2,6 M€) se justifie principalement par une reprise partielle des activités faisant suite à une baisse significative des participations en 2020 (- 6,2 M€). Malgré la reprise des activités en 2021, les participations restent inférieures à 2019 (- 3,6 M€).

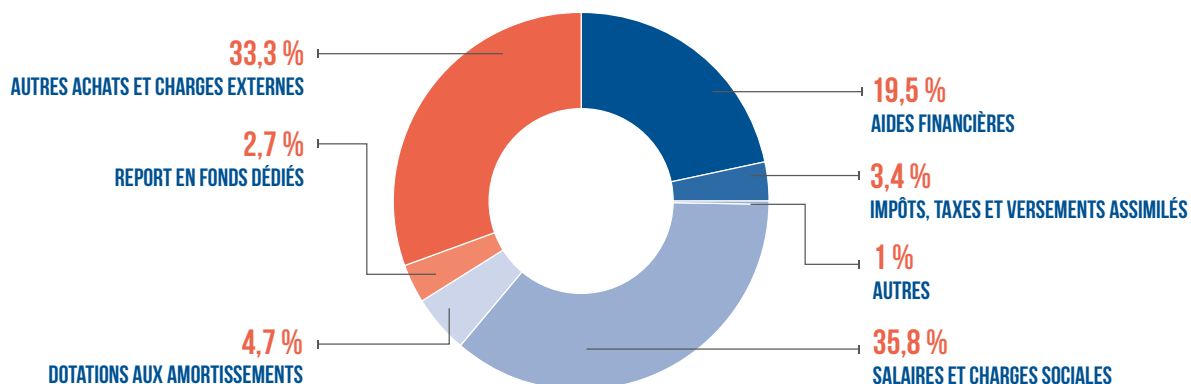
4) Le poste « **Contributions financières** » (4,1 M€, contre 3,9 M€ en 2020) reste stable. Il désigne les recettes reçues essentiellement de fondations et d'associations dans le cadre de conventions passées avec le Secours Catholique. En 2021, elles reposent principalement sur les financements apportés par la Fondation Caritas France, à hauteur de 3 M€.

5) Le poste « **Utilisations des fonds dédiés** » (3,3 M€) représente la part des fonds collectés non engagée les années précédentes et employée sur l'année. Il s'agit de fonds destinés à l'action France (1,8 M€, dont 1 M€ de fonds Covid-19) et à l'action internationale (1,5 M€).

6) Le poste « **Ventes de marchandises** » (0,9 M€) regroupe la vente des produits (gâteaux fraternels, bougies, calendriers, crèches, etc.) servant de support à l'animation de la campagne de Noël. La campagne de fin d'année a pour objectif de faire découvrir notre mission et nos actions au grand public, de gagner en visibilité, de collecter et de recruter de nouveaux donateurs. Ce poste a augmenté de 0,1 M€ par rapport à 2020, il reste cependant inférieur aux années précédant la crise, en raison des contraintes liées au contexte sanitaire.

2.1.1.2. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION 2021 : 137 M€



► Le poste « **Autres achats et charges externes** » est en hausse de 6,5 M€, s'élevant à 45,6 M€, contre 39,1 M€ en 2020. Cette hausse s'explique principalement par la diminution exceptionnelle des dépenses en 2020 à la suite de la suspension des activités durant les confinements.

Ce poste regroupe de nombreux comptes. Par rapport à 2019, les principales augmentations sont liées aux charges de sous-traitance informatique (+ 0,9 M€, soit + 81 %), aux charges d'entretien et de réparation (+ 0,5 M€, soit + 28 %) et aux charges de collecte (+ 3 M€, soit + 54 %). Elles sont toutefois compensées par la baisse des frais de déplacement (- 2,4 M€, soit - 50 %), des charges locatives immobilières (- 0,3 M€, soit - 5 %) et des charges d'énergie (- 0,3 M€, soit - 16 %).

► Le poste des « **Aides financières** », constitué des « Aides financières aux partenaires » et des « Distributions directes de secours », évaluées à 26,6 M€, contre 27,8 M€ en 2020, est stable :

- Les **aides financières aux personnes** s'élèvent à 8,7 M€ en 2021, contre 11,3 M€ en 2020. Cette diminution de 2,6 M€ s'explique par la réponse exceptionnelle apportée par le Secours Catholique à l'urgence sanitaire dans le courant de 2020, générant alors une hausse des aides de 2,2 M€ par rapport à 2019. La politique des aides mise en œuvre durant

l'exercice 2021 rejoint donc l'orientation nationale de développer l'accompagnement et des actions sociales collectives qui mobilisent un plus grand nombre d'acteurs locaux pour favoriser le changement social, plutôt que les aides individuelles.

- Les **aides financières internationales** s'élèvent à 14,3 M€, contre 13,6 M€ en 2020. Ces aides concernent 123 partenaires sur 52 pays ou zones de tous les continents.
- Les **aides financières aux partenaires en France** s'élèvent à 3,6 M€, contre 3 M€ en 2020. Elles concernent notamment l'Association des Cités Caritas (1 M€), l'Agence immobilière sociale Caritas IDF (300 k€), Caritas Habitat (170 k€), Kaori (145 k€) et d'autres associations partenaires (à hauteur de 0,2 M€).

Des aides financières sont octroyées par le siège et les délégations en faveur d'organismes locaux engagés dans l'action sociale. Le montant des aides ainsi distribuées représente 0,8 M€.

- ▶ Le poste « **Impôts et taxes et versements assimilés** », 4,6 M€ en 2021, est en légère augmentation par rapport à 2020 (+ 0,3 M€). Ce poste est principalement constitué de la taxe sur les salaires (3,2 M€ en 2021).
- ▶ Les « **Salaires et charges sociales** » passent de 46 M€ en 2020 à 47,3 M€ en 2021, soit une hausse de 1,3 M€ (3 %). Cette hausse s'explique par la négociation annuelle obligatoire (NAO) de 2021 qui a conclu à une augmentation de la masse salariale sensiblement supérieure à l'inflation. L'effectif équivalent temps plein (ETP) est de 890 ETP, contre 868 ETP en 2020 (+ 22 ETP, soit + 2,5 %) :
 - Neuf créations de poste concernent le réseau sur des fonctions nouvelles : chargés de communication et de développement des ressources (4), animateurs des réseaux de solidarité (2), etc.
 - Treize créations de poste viennent renforcer les fonctions supports assurées par les directions du siège : chargés de projets et chargés de mission (6), etc.
- ▶ Les « **Dotations aux amortissements et dépréciations** », s'élevant à 6,5 M€ à la fin de 2021, sont en légère augmentation (+ 0,2 M€) en raison de la mise en service du logiciel Salesforce et des travaux de la Maison d'Abraham. Les effets des investissements liés au projet « Tous acteurs » sont reportés à 2022, sa mise en production ayant été décalée.
- ▶ La « **Dotation aux provisions** » s'élève à 0,5 M€, contre 0,08 M€ en 2020. Cette augmentation s'explique par une dotation liée à des litiges prud'homaux (pour 136 k€), à un risque juridique lié à la vente d'un immeuble (pour 110 k€) et à une provision pour risque liée au transfert de l'activité de l' AIS (150 k€).
- ▶ Le poste « **Report en fonds dédiés** » (3,7 M€) représente la part des fonds collectés affectés qui ne sont pas encore engagés à la fin de l'année (2,7 M€) et des fonds collectés portant sur des projets d'investissement (1 M€).

2.1.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 0,02 M€, contre 0,5 M€ en 2020.

Les produits financiers sont principalement constitués des produits de placement, pour 0,4 M€. Les sommes sont placées auprès d'établissements bancaires et financiers sélectionnés en fonction d'une approche éthique et de sécurité, mise en place depuis 2016 par l'association.

Les charges financières sont liées à une dotation sur dépréciation d'un placement SCPI, dont la rentabilité sur le long terme compensera la dépréciation à l'acquisition.

2.1.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 0,8 M€. Il reste stable par rapport à 2020.

Les produits exceptionnels sont constitués des produits de cession d'immobilisation (0,6 M€) et de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat (0,2 M€). Cette dernière correspond à la part des subventions liées à des projets d'investissement supérieurs à 30 k€ et dont les biens ont été mis en service. Elle est virée au résultat au rythme des amortissements. Les charges exceptionnelles correspondent principalement à la valeur nette des actifs cédés (0,5 M€), à la contribution d'équilibre de 140 k€ accordée à la Caritas Habitat en complément de la contribution accordée en 2020, ainsi qu'au transfert en charges exceptionnelles d'une partie des dépenses liées au projet « Tous acteurs » reporté en raison de la crise sanitaire (0,8 M€).

2.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte d'emploi annuel des ressources (CER) sont présentés selon les modèles établis par les règlements comptables ANC n° 2018-06 et ANC n° 2020-08. Ces deux tableaux d'exploitation et les méthodes d'élaboration sont présentés et décrits dans l'annexe aux comptes, aux chapitres 8 et 9.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) présente les produits par nature selon une approche analytique permettant de distinguer l'origine des ressources et permettant de classer les charges par destination, en missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) reprend les postes du compte de résultat par origine et destination (CROD) correspondant à la générosité du public. Son objet étant de suivre l'emploi des fonds issus de la générosité du public, le tableau est complété de retraitements portant sur les investissements pour déterminer le solde de générosité publique non encore employé à la fin de l'exercice.

2.2.1. ANALYSE DES PRODUITS PAR ORIGINE

Les produits liés à la générosité du public – dons, legs, mécénats et autres produits – représentent 114,4 M€, soit 81 % du total des produits par origine. La générosité du public reste la ressource principale qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des postes, dons, legs et participations a été présentée au point 2.1.1.1.

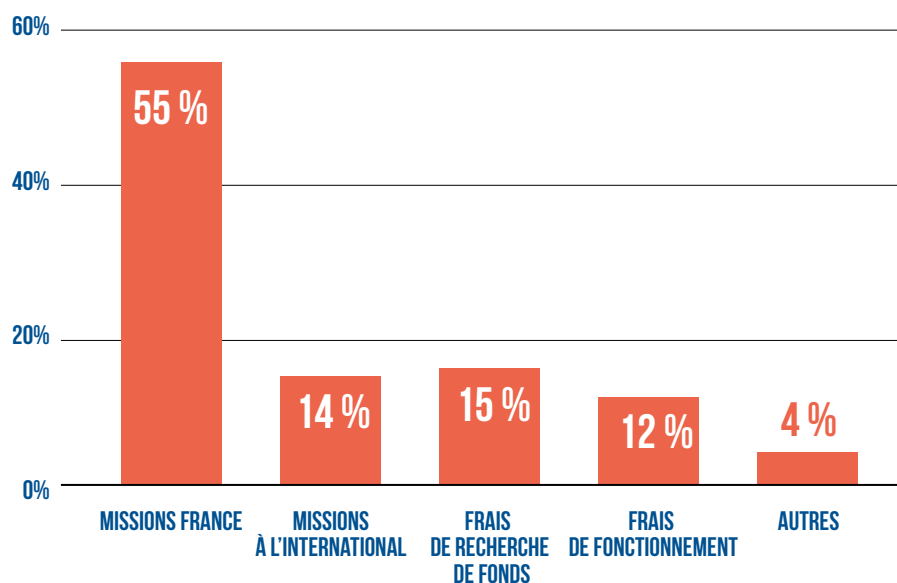
Les produits non liés à la générosité du public (12,5 M€) sont constitués principalement des postes suivants :

- ▶ « Contributions financières » (4,1 M€) qui enregistre les fonds reçus des associations et des fondations ;
- ▶ « Autres produits non liés à la générosité du public » (8,3 M€), correspondant principalement à des participations, des produits divers issus de la gestion et à une quote-part des plus-values ou moins-values nettes de cession d'actifs immobilisés.

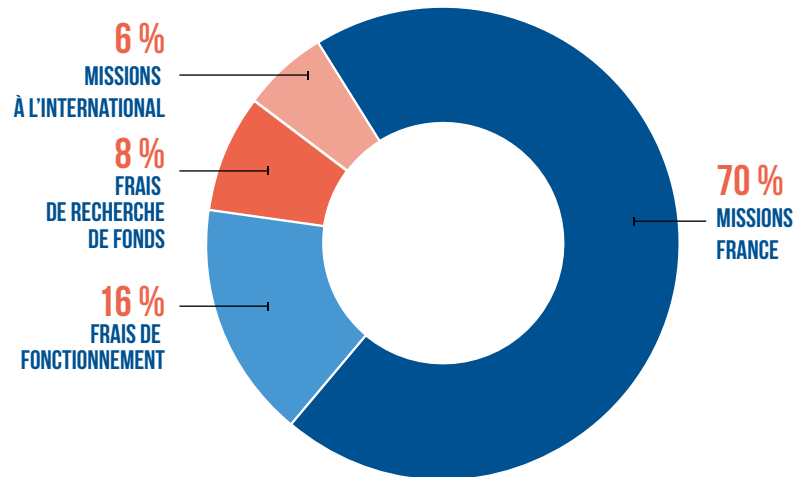
Les autres postes – « Subventions », « Reprise sur provisions » et « Utilisations des fonds dédiés » – sont commentés au point 2.1.1.1.

2.2.2. ANALYSE DES CHARGES PAR DESTINATION

Les charges par destination sont regroupées principalement selon les postes suivants : « Missions sociales » (96,7 M€), « Frais de recherche de fonds » (21 M€) et « Frais de fonctionnement » (16,1 M€).



RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL



Les **frais de personnel** sont répartis selon des clés analytiques prédéfinies, sur les postes des charges par destination établies à partir des fiches métiers qui décrivent la finalité des travaux confiés aux salariés.

Le poste « **Missions sociales** » est réparti en deux postes : les « Missions réalisées en France » et les « Missions réalisées à l'étranger ». Afin de rendre plus lisibles les activités de l'association, ces postes peuvent être exprimés en familles d'activités qui ont été définies par le conseil d'administration du 5 mars 2009, et actualisées par le conseil d'administration du 7 mai 2015.

Les **missions réalisées en France** restent stables par rapport à 2020 et s'élèvent à 77 M€. Elles représentent 80 % des missions sociales et comprennent les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes qui prolongent l'action de l'association. Ces actions sont regroupées en huit familles d'activité. Les flux financiers se répartissent ainsi :

- ▶ Les actions de **premier accueil** (14 M€) ;
- ▶ Les actions d'**insertion** (6 M€) ;
- ▶ Les actions permettant de renouer le **lien social** (5 M€) ;
- ▶ La mise à disposition de **boutiques solidaires**, d'**épiceries sociales** et de **vestiaires** (4 M€) ;
- ▶ L'**action institutionnelle** et le **plaidoyer** (1 M€) ;
- ▶ L'**éveil** et la **sensibilisation à la solidarité** dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de dénoncer les situations de pauvreté et de diffuser une « pédagogie de la charité » (9 M€). Cette action d'éveil est pour partie réalisée par le journal *Messages*, dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- ▶ Le **renforcement des partenaires** et l'**appui structurel** (3 M€) ;
- ▶ Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces actions, notamment par l'**animation** des équipes de bénévoles ou par la mise à disposition de locaux (évalués à 35 M€). Ils constituent des dépenses sans lesquelles les actions ne pourraient être réalisées.

Les **missions réalisées à l'étranger** s'élèvent à 19,7 M€, contre 19 M€ en 2020, soit 20 % des missions sociales. Elles représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger, sur les différents continents. Les actions sont regroupées en familles d'activités. Les flux financiers se répartissent selon les familles d'activités suivantes :

- ▶ **Urgences** (4 M€) ;
- ▶ **Développement et réhabilitation** (9 M€) ;
- ▶ Renforcement des **partenaires locaux** (2 M€) ;
- ▶ **Action institutionnelle et plaidoyer** (1 M€) ;
- ▶ **Animation** des missions (2 M€) ;
- ▶ Les actions d'**insertion** (1 M€) ;
- ▶ Les actions permettant de renouer le **lien social** (1 M€).

Le détail des missions sociales, regroupées par familles d'activités, est présenté dans le document « L'essentiel de 2021 » qui tient compte du temps passé par les bénévoles dans chacune des activités.

Les **frais de recherche de fonds** (21 M€) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche ou à la collecte de fonds, et au traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une part du coût du journal *Messages* (20 %), dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrite à ce poste. Ce poste contient également les efforts entrepris pour développer les ressources concernant notamment la campagne de fin d'année, le recrutement de nouveaux donateurs par des actions de « *street-marketing* », la prospection au travers de *mailing*...

Les **frais de fonctionnement** (16 M€) sont constitués principalement des actions de support relatives à la gouvernance, à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

D'autres postes complètent les charges par destination : les **dotations aux provisions** (0,9 M€), le **report en fonds dédiés** (3,8 M€) et l'**impôt sur les bénéfices**.

2.2.3. ANALYSE DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) permet de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore utilisées. Il reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination (CROD) pour la part « Dont générosité public ».

Le solde des ressources reportées liées à la générosité en début de l'exercice 2020 correspond au solde présenté au CER de l'année 2019, soit 6,5 M€.

L'application du nouveau règlement comptable conduit à revoir la valeur du solde de générosité reporté, au regard des nouvelles définitions des ressources, des résultats de l'association qui se sont cumulés dans les fonds propres. Après une étude, le comité d'audit donne un avis favorable à la mise à jour de ce poste sur la base des fonds réservés qui sont considérés comme disponibles, déduction faite des actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers. La méthode d'évaluation est présentée dans l'annexe comptable au point 9.4.

Compte tenu de l'ajustement réalisé et des retraitements de l'exercice 2020, le solde de générosité du public, au 31 décembre 2021, est de 37 M€.

Ce montant, qui trouve sa contrepartie dans la trésorerie de l'association, représente :

- ▶ Les fonds disponibles pour assurer l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de la mission et le fonctionnement de l'association pour une part de l'année suivante ;
- ▶ Les fonds librement employables pour permettre l'engagement et le développement de nouveaux projets ou répondre à des urgences ou catastrophes imprévisibles.

La mise à jour de ce solde fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration du 5 mai 2022.

2.3. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET CONTRIBUTIONS EN NATURE

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. **Ils sont au cœur du modèle socio-économique de l'association et constituent une force proche des territoires.**

Si l'activité des bénévoles a fortement été impactée en 2020 par la crise sanitaire (- 28 %, à la suite d'une enquête nationale), elle a pu retrouver son dynamisme après la reprise progressive des activités. La crise sanitaire semble cependant avoir freiné le retour de certains bénévoles, comme l'illustre la baisse du nombre de bénévoles engagés en 2021.

Ainsi, le nombre de bénévoles engagés au Secours Catholique s'élève à 58 900 au cours de l'année 2021, contre

61 300 en 2020 et 64 300 en 2019. Cette évolution est liée à une transformation du bénévolat en raison notamment du temps accordé, souvent sur des durées plus courtes et pour des événements déterminés et, dernièrement, en raison des contraintes sanitaires et de la fragilité de certains bénévoles.

La problématique du renouvellement, de l'accompagnement, de l'intégration et de la formation du bénévolat fait partie des principaux chantiers du Secours Catholique. Il a cependant été freiné ces deux dernières années par les urgences liées à la crise.

Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe au point « 6.6.1. Bénévolat », la valorisation du temps passé est de 176 M€ en 2021 contre 131,5 M€ en 2020. Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature » (179 M€) qui tient compte du mécénat de compétences (1,3 M€) et d'autres dons ou prestations en nature (1,8 M€).

Les contributions volontaires en nature qui représentent des ressources non financières (179 M€) sont supérieures au total des produits du compte de résultat (142 M€) et montrent l'apport du bénévolat et des dons en nature à l'action du Secours Catholique.

3. ANALYSE DU BILAN

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre 2021. Le total net du bilan s'élève à 227,6 M€ en 2021, contre 221 M€ en 2020.

La structure financière de l'association est solide, avec un total du poste « Fonds propres » de 138,5 M€ et un actif net immobilisé de 98 M€. Les placements et les disponibilités, à hauteur de 97 M€, couvrent les provisions, les fonds dédiés et les dettes (50 M€).

3.1. FONDS PROPRES ET RÉSERVES

Le poste « **Total fonds propres** » de l'association (138,5 M€) rassemble les fonds propres statutaires (50,7 M€), les réserves (80,4 M€), le résultat de l'exercice (2,9 M€) et les subventions d'investissement (4,4 M€).

La variation du poste « **Total fonds propres** » (+ 6 M€, soit + 5 %) relève principalement du résultat de l'exercice (2,9 M€) et de la hausse des subventions d'investissement (3 M€).

À la suite de l'affectation du résultat 2020, les réserves du Secours Catholique (80,4 M€) comprennent :

- ▶ La « **Réserve de fonds de roulement** » (46,2 M€) qui correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- ▶ Le « **Fonds de réserve** » (34,2 M€) qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale.

Au cours de l'année 2022, le conseil d'administration sera invité à un travail prospectif sur l'emploi des fonds de réserve.

Après approbation des décisions d'affectation du résultat par l'assemblée générale du 15 juin 2022, le poste « Réserve de fonds de roulement » sera de 48,8 M€ et le poste « Fonds de réserves » sera de 34,2 M€.

3.2. ACTIF IMMOBILISÉ NET

L'**actif immobilisé net**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 98 M€ en 2021, contre 106,3 M€ en 2020, soit une diminution de - 8,3 M€ (- 8 %) :

- ▶ Variation des dossiers legs, donations et donations temporaires d'usufruit à l'actif immobilisés nets des dépréciations (- 7,8 M€) ;
- ▶ Acquisitions nettes des cessions en valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles hors legs, donations et donations temporaires d'usufruit (DTU), pour + 4,7 M€ ;
- ▶ Stabilité du poste « Immobilisations financières nettes » (+ 0,1 M€) ;
- ▶ Diminution de la dotation nette des reprises d'amortissement (+ 5,3 M€, soit + 6 %).

La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles (- 3 M€, soit - 2 %) se justifie par :

- ▶ La diminution du patrimoine des biens immobiliers et mobiliers légués et destinés à être vendus (- 7,7 M€), correspondant à l'acceptation des dossiers par le conseil d'administration, diminué des biens réalisés ;
- ▶ L'augmentation des immobilisations incorporelles (+ 0,1 M€), correspondant principalement aux développements qui seront immobilisés lors de la mise en service des nouveaux outils informatiques prévue dans le projet « Tous acteurs » reporté sur 2022 ;
- ▶ L'augmentation des immobilisations corporelles hors biens reçus par legs ou donations (+ 6 M€), composées des acquisitions de l'année. Les investissements significatifs concernent principalement les postes immobiliers, agencements et travaux en cours (3,5 M€) et du matériel de transport (0,8 M€).
- ▶ Ces augmentations sont compensées par les sorties d'immobilisations à la suite de cessions ou de mises au rebut (- 2,2 M€).

Les immobilisations financières brutes (14 M€) sont détaillées dans l'annexe comptable au point « 4.2.2. Tableau des immobilisations financières ». Elles sont constituées principalement de titres de sociétés (10,4 M€), dont ceux de la société « Caritas Habitat » (8,7 M€).

Les provisions sur les immobilisations financières sont stables en 2021, à hauteur de 2,3 M€. La provision pour les titres de la SCI Rosier rouge (1 M€) est maintenue, en raison de l'indisponibilité des biens construits par la société « Toit et joie », dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans. De même, la provision sur les titres de Caritas Habitat (0,8 M€), enregistrée en 2018, est conservée en attendant la validation en 2022 de la stratégie de développement de la société.

3.3. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

Les fonds reportés liés aux legs et donations correspondent à la contrepartie des biens actifs, des créances et des dettes des dossiers legs et donations, qui sont en attente de réalisation à la fin de l'exercice. Ils sont évalués à 38,7 M€, sur la base de l'évaluation réalisée pour chaque dossier et acceptée par le conseil d'administration.

Les fonds dédiés (8,5 M€, contre 8 M€ en 2020) sont restés stables durant l'exercice. Ils correspondent aux ressources affectées à une cause et restant à employer, soit 6 M€ pour la France, 1,1 M€ pour l'international et 1,3 M€ pour des projets d'investissement.

Le fonds dédié pour la France est composé principalement des fonds collectés dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au coronavirus et qui ne sont pas encore employés à la fin de l'exercice (2,4 M€, contre 2,7 M€ en 2020) ainsi qu'un fonds générique « Urgences France » de 1,1 M€.

Au cours de l'exercice, un apport de legs exceptionnel (0,8 M€), affecté sur un fonds dédié aux personnes âgées, a été constaté. L'engagement restant sur ce fonds s'élève à 0,6 M€ à la fin de 2021.

Les fonds dédiés à l'action internationale sont en légère diminution (- 1 M€). De fait, la crise sanitaire a concentré les efforts de collecte sur la France.

Les fonds dédiés pour le financement d'immobilisations (1,3 M€) correspondent aux dons, mécénats et contributions financières obtenus pour le financement de projets d'investissement supérieurs à 30 k€. Ces fonds seront dotés puis repris en résultat sur la durée d'amortissement du bien qu'ils financent, à partir de sa mise en service.

3.4. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges cumulés (1,4 M€, contre 1,9 M€ en 2020) ont diminué de 0,5 M€. Cette diminution s'explique par la reprise d'une provision pour risque sur un dossier de legs (- 0,9 M€) à la suite d'une instruction, compensée par la dotation d'une provision sur risque liée à la liquidation de l'AIS (150 k€) et de plusieurs provisions pour risques sociaux (0,2 M€).

3.5. ANALYSE DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant net (130 M€) est composé principalement des postes « Créances », « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités » dont les variations sont détaillées ci-après.

Le poste « **Créances** » (30,2 M€) est composé des :

- ▶ Créances reçues par legs ou donations (20,3 M€) valorisées lors de l'acceptation des dossiers au conseil d'administration ;
- ▶ Autres créances (9,9 M€), correspondant essentiellement aux subventions à recevoir (6,6 M€) et aux produits à recevoir de legs et de donations (1,2 M€).

Le poste « **Valeurs mobilières de placement** » s'élève à 47,2 M€, contre 30,4 M€ en 2020. La hausse du poste s'explique par l'acquisition de deux comptes à terme de 14 M€ ainsi que d'un placement sur une SCPI, pour 3 M€. La politique de placement porte sur des actifs plutôt courts et liquides, présentant un faible risque, tout en garantissant un taux de rendement intéressant.

Le poste « **Disponibilités** » s'élève à 50 M€, contre 56 M€ en 2020, soit une diminution de 6 M€. Il est constitué de trois livrets (16,1 M€), des comptes bancaires (27,1 M€), dont un compte courant rémunéré (16 M€), des caisses (0,48 M€) et des dons de l'exercice (5,9 M€) dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année suivante. Cette diminution s'explique par les nouveaux placements en valeurs mobilières. Il convient de noter cependant que le poste reste significativement plus élevé qu'en 2019 (40,6 M€). L'utilisation des livrets comme outil de placement a été conservée, la crise économique et l'incertitude des dépenses nécessaires pour y répondre obligeant à une posture de prudence.

Le détail des sommes portant rémunération est présenté dans l'annexe aux comptes au point « 4.5. Trésorerie ».

3.6. ANALYSE DES DETTES

Les dettes comprennent les postes « Emprunts et dettes financières assimilées », « Dettes des legs ou donations », « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », « Dettes fiscales et sociales », « Autres dettes » et « Produits constatés d'avance ».

Le poste « **Emprunts et dettes financières assimilées** » (1,5 M€) représente les comptes bancaires créditeurs faisant l'objet, sur le plan bancaire, d'une compensation, grâce à la mise en place de comptes fusionnés. Cette compensation permet ainsi d'optimiser la gestion de la trésorerie, de prévenir les frais de découvert et les incidents de paiement.

Le poste « **Dettes des legs ou donations** » (7,9 M€) comprend les dettes certaines lors de l'acceptation du dossier de legs et les dettes testamentaires, sommes dues à d'autres bénéficiaires du legs.

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » (8,6 M€) comprend principalement les factures restant à régler ou à recevoir, pour le siège (6,5 M€) et pour les délégations (1,9 M€). L'augmentation de ce poste s'explique par la réception de factures élevées en fin d'année.

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (10,3 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.

Le poste « **Autres dettes** » (9,4 M€) regroupe notamment les projets internationaux engagés et non encore réglés (6,9 M€), ainsi qu'une aide financière en faveur de Caritas Habitat dont le solde restant à verser est de 0,9 M€ (sur les 3,3 M€ accordés depuis 2019).

Le poste « **Produits constatés d'avance** » (2,9 M€) comprend les subventions constatées d'avance (2,3 M€) ainsi que divers produits à rattacher aux futurs exercices.

3.7. ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée des postes « Valeurs mobilières de placement » (47,5 M€) et des « Disponibilités » (49,6 M€) nettes des soldes bancaires créditeurs figurant au poste « Emprunts et dettes » (1,4 M€).

La trésorerie nette à la fin de 2021 est de 95,7 M€, contre 85,4 M€ en 2020, soit une augmentation de 10,4 M€ (12 %).

Le dégagement de la trésorerie s'explique par :

- ▶ Les flux liés aux produits nets de charges qui dégagent une trésorerie de 9,5 M€ : malgré une baisse des recettes (principalement des subventions et des dons manuels), les flux restent largement supérieurs aux dépenses engagées ;
- ▶ Les flux liés aux créances et dettes qui dégagent 3,6 M€ de trésorerie ;
- ▶ La variation de trésorerie des investissements nets qui emploient 2,7 M€ : il s'agit des investissements incorporels et corporels nets de cessions et subventions d'investissement.

Les postes liés aux legs figurant à l'actif et au passif ne sont pas pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie, dans la mesure où ils ne génèrent pas de flux de trésorerie en raison de l'équilibrage par les fonds reportés.

4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2022

L'année 2021 a vu les effets de la crise sanitaire se prolonger sur l'activité du Secours Catholique. Pour autant, les comptes affichent **un résultat positif de 2,9 M€** qui contribuera au soutien du budget 2022 (dont l'insuffisance de résultat est estimée à 5,7 M€).

En effet, le budget 2022 s'inscrit dans une dynamique de reprise de l'activité. De nombreux projets « Appel à initiatives interne », validés en 2021, se déploieront en 2022.

À ces projets s'ajoutent des besoins exprimés d'un niveau exceptionnellement élevé (19,4 M€) liés à d'importants projets immobiliers (11,5 M€ budgétés) et au lancement de deux projets structurants pour le Secours Catholique (la réactivation du projet « Tous acteurs » et le chantier de mise en conformité des locaux du réseau).

L'actualité 2022 nous ramène inévitablement à l'**Ukraine**. Le Secours Catholique a lancé un appel à dons pour venir en aide aux victimes du conflit. À ce stade, les hypothèses de ressources et d'emplois (l'accueil des réfugiés sur le territoire et l'aide aux Caritas frontalières de l'Ukraine) n'ont pas été chiffrées. En revanche, l'impact sur le résultat sera limité. Les fonds affectés à l'Ukraine seront comptabilisés en produits lors de leur réception et les fonds non dépensés seront inscrits à la fin de l'exercice en fonds dédiés.

Après deux années atypiques, 2022 devrait marquer le retour progressif à une situation normale. Ce contexte encourageant nous autorise à poursuivre sereinement le lancement des **Démarches nationales** (cf. 1.3), déterminantes pour l'avenir du Secours Catholique.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF	31 déc. 2021			31 déc. 2020
	Valeurs Brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	8 734 203	4 303 494	4 430 709	4 712 601
Donations temporaires d'usufruit (DTU)	337 360	114 540	222 820	226 880
Logiciels informatiques	7 118 822	3 662 034	3 456 788	291 411
Droit au bail	526 921	526 921	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	751 101	0	751 101	4 194 310
Immobilisations corporelles	161 154 901	79 330 514	81 824 388	90 091 795
Terrains	1 737 583	645 225	1 092 358	1 012 795
Constructions	36 132 080	18 189 005	17 943 075	18 255 057
Installations et agencements	77 258 232	46 326 531	30 931 701	32 895 441
Matériel et mobilier	10 487 456	8 776 623	1 710 833	1 808 602
Matériel de transport	6 473 434	5 103 735	1 369 699	1 002 178
Immobilisations corporelles en cours	2 702 907	0	2 702 907	1 152 809
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	26 363 208	289 394	26 073 814	33 964 913
Immobilisations financières	14 019 676	2 327 480	11 692 196	11 532 977
Participations	10 400 279	1 955 510	8 444 769	8 726 488
Prêts	2 988 352	370 000	2 618 352	2 157 741
Autres immobilisations financières	631 046	1 970	629 076	648 748
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	183 908 781	85 961 488	97 947 293	106 337 373
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours	12 281	0	12 281	11 386
Créances	30 165 884	0	30 165 884	27 018 688
Créances reçues par legs ou donations	20 303 992	0	20 303 992	17 543 320
Autres créances	9 861 892	0	9 861 892	9 475 368
Valeurs mobilières de placement	47 516 682	340 276	47 176 406	30 355 613
Disponibilités	49 645 879	0	49 645 879	55 984 366
Charges constatées d'avance	2 703 927	0	2 703 927	1 574 986
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	130 044 653	340 276	129 704 377	114 945 038
Écart de conversion actif (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	313 953 434	86 301 764	227 651 670	221 282 411

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

PASSIF	31 déc. 2021	31 déc. 2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	50 718 873	49 005 575
Fonds propres statutaires	50 718 873	49 005 575
Réserves	80 383 574	64 963 894
Réserves statutaires		
Réserves de fonds de roulement	46 220 667	47 373 333
Fonds de réserve	34 162 907	17 590 561
Réserves projets associatifs	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	2 907 224	17 132 978
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	134 009 671	131 102 447
Subventions d'investissements	4 448 955	1 324 971
TOTAL FONDS PROPRES (I)	138 458 625	132 427 417
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs et donations	38 695 267	46 627 322
Fonds dédiés	8 513 878	8 032 390
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	47 209 145	54 659 712
PROVISIONS		
Provisions pour risques	568 110	1 149 720
Provisions pour charges	800 087	741 073
TOTAL PROVISIONS (III)	1 368 197	1 890 793
DETTES		
Emprunts et dettes financières assimilées	1 498 345	1 111 668
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 588 459	4 180 782
Dettes des legs ou donations	7 905 359	5 107 791
Dettes fiscales et sociales	10 392 366	10 169 735
Autres dettes	9 377 375	8 034 171
Produits constatés d'avance	2 853 798	3 700 340
TOTAL DETTES (IV)	40 615 702	32 304 488
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	227 651 670	221 282 411

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

	31 déc. 2021	31 déc. 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	591	305
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens et dons en nature	866 694	734 341
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 153 489	16 333 049
Ressources liées à la générosité du public		
· Dons manuels	66 135 636	71 788 613
· Mécénats	103 670	622 176
· Legs, donations et assurances vie	45 721 308	41 968 282
Contributions financières	4 132 534	3 993 047
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	1 627 179	2 238 330
Utilisations des fonds dédiés	3 275 338	2 779 539
Autres produits		
Participations	6 854 056	4 207 830
Autres produits	1 614 642	1 393 485
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	140 485 139	146 058 997
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	491 894	638 195
Variation de stock	-895	-2 408
Autres achats et charges externes	45 602 587	39 099 828
Aides financières		
Aides financières aux partenaires	3 601 133	3 023 625
Distribution directe de secours	23 032 099	24 781 937
Impôts, taxes et versements assimilés	4 632 249	4 377 184
Salaires et traitements	32 993 547	32 147 921
Charges sociales	14 331 538	13 828 053
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 486 342	6 251 353
Dotations aux provisions	511 764	83 519
Report en fonds dédiés	3 756 826	4 015 133
Autres charges	1 317 049	233 287
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	136 756 133	128 477 626
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	3 729 006	17 581 371
PRODUITS FINANCIERS		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	16 279	31 200
Autres intérêts et produits assimilés	395 793	489 106
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	74 454
Différences positives de change	44 373	15 518
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	456 445	610 278
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	385 309	55 457
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	42 575	30 808
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	427 883	86 266
2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)	28 561	524 012
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	3 757 567	18 105 383

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

	31 déc. 2021	31 déc. 2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	77 526	3 617 819
Sur opérations en capital	751 118	1 027 192
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	828 644	4 645 011
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 116 211	1 788 748
Sur opérations en capital	484 160	3 611 842
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 600 372	5 400 590
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)	-771 728	-755 580
Impôt sur les sociétés (VII)	78 615	216 826
TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)	141 770 227	151 314 286
TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)	138 863 003	134 181 308
ÉXCÉDENT OU DEFICIT	2 907 224	17 132 978

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31 déc. 2021	31 déc. 2020
PRODUITS		
Dons en nature	1 433 031	1 712 198
Mécénat de compétences	1 317 330	924 172
Contributions chèques-vacances reçus et autres prestations	416 788	214 474
Bénévolat	175 727 933	131 482 239
TOTAL PRODUITS	178 895 082	134 333 083
CHARGES		
Secours en nature	392 041	696 894
Mise à disposition de biens	1 040 990	1 015 304
Mécénat de compétences	1 317 330	924 172
Emplois contributions chèques-vacances reçus et autres prestations	416 788	214 474
Bénévolat	175 727 933	131 482 239
TOTAL CHARGES	178 895 082	134 333 083

ANNEXE AUX COMPTES

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ	23
1.1. Description de l'objet social	23
1.2. Nature et périmètre des missions sociales	23
1.3. Les moyens mis en œuvre	23
2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	24
3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	24
3.1. Principes généraux	24
3.2. Changements de présentation et de méthodes d'évaluation	25
4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN	25
4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	25
4.2. Immobilisations financières	27
4.3. Stocks	30
4.4. Créances	30
4.5. Trésorerie	31
4.6. Mouvements des provisions à l'actif	32
5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN	33
5.1. Fonds propres	33
5.2. Fonds reportés et fonds dédiés	35
5.3. Mouvements des provisions au passif	36
5.4. Dettes	37
6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT	39
6.1. Legs, donations et assurances vie	39
6.2. Rémunérations	39
6.3. Résultat exceptionnel	39
6.4. Résultat du secteur lucratif	40
6.5. Honoraires du commissaire aux comptes	40
6.6. Contributions volontaires en nature	40
7. AUTRES INFORMATIONS	41
7.1. Engagements financiers	41
7.2. Évolution et répartition des effectifs	43
8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	44
8.1. Élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD)	44
8.2. Compte de résultat par origine et destination (CROD)	48
8.3. Charges par destination avec valorisation du bénévolat	50
8.4. Répartition des produits relevant de la générosité du public affectés et non affectés	51
8.5. Tableau spécifique à l'urgence liée au coronavirus	52
9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	54
9.1. Compte d'emploi annuel des ressources (CER)	54
9.2. Élaboration du compte d'emploi annuel des ressources (CER)	54
9.3. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	54
9.4. Détermination du montant des ressources reportées liées à la générosité du public	56
9.5. Montant des ressources reportées liées à la générosité du public	56

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

1.1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Le Secours Catholique – Caritas France est une association reconnue d'utilité publique et un service de l'Église catholique, membre du réseau mondial Caritas Internationalis. Son objet social, précisé à l'article 1 des statuts, est le « rayonnement de la charité ». Fondée sur l'Évangile, la mission du Secours Catholique – Caritas France s'inscrit dans la charte de la solidarité et de la diaconie de l'Église en France. Elle est une mission d'amour et d'éveil à la solidarité, en France et dans le monde.

Pour mener sa mission, les acteurs du Secours Catholique – Caritas France :

- ▶ Appellent toute personne à s'engager pour vivre la rencontre, l'entraide et la joie de la fraternité ;
- ▶ Renforcent les capacités de tous à agir pour que chacun accède à des conditions de vie dignes ;
- ▶ Luttent contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion et proposent d'autres solutions, au service du bien commun.

Les valeurs portées par l'association pour répondre à ces engagements reposent sur la confiance, l'engagement et la fraternité.

L'action de l'association est guidée par quatre principes :

- ▶ Agir avec les personnes qui vivent la pauvreté ;
- ▶ Porter attention à la dimension spirituelle de chacun ;
- ▶ Prendre le temps de la relation et inscrire nos actions dans la durée ;
- ▶ Agir en partenariat et en réseau, localement et globalement.

1.2. NATURE ET PÉRIMÈTRE DES MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales en conformité avec son objet statutaire ont été déclinées selon un référentiel d'activités nationales, décidé par le conseil d'administration du 7 mai 2015, qui s'établit ainsi :

Le poste « **Missions réalisées en France** » est réparti en huit rubriques :

- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer ;
- ▶ Animation des missions ;
- ▶ Renforcement des partenaires et appui structurel ;
- ▶ Lien social ;
- ▶ Premier accueil ;
- ▶ Insertion ;
- ▶ Boutiques solidaires, épiceries sociales et vestiaires ;
- ▶ Éveil et sensibilisation à la solidarité, et communication.

Le poste « **Missions réalisées à l'étranger** » est réparti en six rubriques :

- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer ;
- ▶ Animation des missions ;
- ▶ Renforcement des partenaires ;
- ▶ Urgences internationales ;
- ▶ Développement ;
- ▶ Réhabilitation.

1.3. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Secours Catholique – Caritas France, qui dispose d'une seule personnalité morale, s'organise au travers de 72 délégations au 31 décembre 2021, réparties en 3 500 équipes locales, en France métropolitaine et d'Outre-mer, et trois antennes spécialisées.

Grâce à son réseau de 58 900 bénévoles et de 890 salariés (équivalent temps plein moyen) répartis sur tout le territoire, le Secours Catholique – Caritas France accueille les personnes pour des secours d'urgence, puis les accompagne dans toutes les actions mises en œuvre pour qu'elles retrouvent leur place dans la société.

Le bénévolat qui est valorisé représente, en 2021, 176 M€.

Le Secours Catholique – Caritas France appartient au réseau Caritas Internationalis, confédération de plus de 160 organisations catholiques intervenant dans le monde entier. L'association établit des partenariats avec ces organisations pour mettre en place des projets qui répondent aux catastrophes, promeuvent le développement humain intégral et plaident contre la pauvreté et les conflits.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un excédent de 2,9 M€, contre un excédent de 17,1 M€ en 2020.

L'année 2020 avait été fortement impactée par la crise sanitaire dont les effets avaient été la mobilisation de la générosité des donateurs, le développement des financements publics et la réduction des dépenses en raison de l'arrêt ou du ralentissement de certaines activités.

La forte baisse du résultat de l'exercice (- 14,2 M€) s'établit à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires suivants :

▶ La baisse du résultat courant d'exploitation ajusté de la diminution de la charge d'impôt société (- 0,1 M€) :	- 13,7 M€
▶ La diminution du résultat financier :	- 0,5 M€
▶ Total de la variation du résultat :	- 14,2 M€

Les produits d'exploitation de l'exercice 2021 sont en baisse de (- 5,6 M€), à hauteur de 140 M€, mais demeurent à un niveau supérieur aux années précédant le coronavirus. Les charges d'exploitation sont en augmentation (+ 8,3 M€), 137 M€ en 2021, contre 128 M€ en 2020 et 134 M€ en 2019.

Le total des produits au compte de résultat s'élève à 141,8 M€, contre 151,3 M€ en 2020. Cependant, agrégé à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (179 M€) qui constituent l'autre pilier du modèle économique du SCCF, **le total des ressources du modèle socio-économique du SCCF est de 321 M€, contre 285 M€ en 2020.**

Aucun regroupement de délégation n'a été constaté en 2021. Il n'est pas prévu de nouveau regroupement au 1^{er} janvier 2022.

Malgré un contexte sanitaire difficile durant le premier semestre, l'exercice 2021 a insufflé une nouvelle dynamique et le lancement de nombreux projets au siège et en délégations, notamment grâce à France Relance et à l'Appel aux initiatives interne (AII). Si ces projets présentent un impact encore modéré sur le compte de résultat de 2021, ils risquent d'avoir une incidence significative sur les comptes 2022-2023.

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis selon les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié relativement au plan comptable général et selon les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié relativement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et modifié par le règlement ANC n° 2020-08.

3.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

La présentation des comptes de 2021 et les modes d'évaluation n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent à l'exception de :

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public (GP) figurant dans le tableau du compte d'emploi annuel des ressources a été ajusté, tenant compte des termes fixés par le règlement ANC n°2018-06 et des règles de gestion internes. La nouvelle valorisation est décrite au point 9.4 : « Détermination du montant des ressources reportées liées à la générosité du public ».

4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN

4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée.

- ▶ 75 ans gros œuvre des bâtiments de la Cité Saint-Pierre
- ▶ 60 ans gros œuvre des bâtiments du siège et du Cèdre
- ▶ 60 ans gros œuvre des bâtiments des délégations
- ▶ 25 ans gros œuvre des bâtiments des délégations (acquis avant 2020)
- ▶ 20 ans gros œuvre des appartements
- ▶ 15 ans agencements extérieurs
- ▶ 15 ans agencements intérieurs
- ▶ 10 ans agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- ▶ 10 ans développement d'applications informatiques métier structurantes
- ▶ 6 ans aménagements et agencements de terrains et de constructions
- ▶ 6 ans matériel et mobilier
- ▶ 5 ans développement complémentaire à une application existante
- ▶ 4 ans matériel roulant
- ▶ 3 ans matériel informatique et logiciels de consommation courante
- ▶ 3 ans constructions démontables

Les immobilisations de la Maison d'Abraham sont amorties sur vingt-cinq ans depuis 2015, en raison du bail signé avec le patriarche syro-catholique d'Antioche pour une durée de trente-cinq ans.

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont comptabilisées à l'actif en immobilisations incorporelles, pour le montant total des revenus attendus, dès l'acceptation du dossier par le conseil d'administration.

Nature de l'actif sous-jacent	Date de signature	Durée de la DTU	Valorisation 31 déc. 2021
Valeurs mobilières	2018	4 ans	5 000
Valeurs mobilières	2018	10 ans	141 120
Valeurs mobilières	2019	4 ans	23 500
Valeurs mobilières	2021	4 ans	53 200
			222 820

Les biens reçus par legs et donations sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles, pour leur valeur estimée à la date d'acceptation du dossier par le conseil d'administration. La contrepartie est enregistrée en fonds reportés en attendant la réalisation du dossier.

4.1.2. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	31 déc. 2020	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			31 déc. 2021
		Acquisi- tions	Mise en service immob. en cours	Total	Cessions, mises au rebut	Transfert immob. en cours	Total	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
. Donations temporaires d'usufruit	279	67		67	8		8	337
. Logiciels	3 652	87	3 381	3 468	1		1	7 119
. Droit au bail	527			0			0	527
. Incorporelles en cours	4 194	752		752	814	3 381	4 195	751
SOUS-TOTAL	8 652	906	3 381	4 287	824	3 381	4 204	8 734
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
. Biens reçus par legs ou donations	34 068	10 319		10 319	18 024		18 024	26 363
. Immeubles et terrains	36 748	557	15	572	99		99	37 221
. Installations et agencements	76 134	586	1 762	2 348	574		574	77 907
. Matériel de transport	6 006	817	54	871	403		403	6 473
. Matériel et mobilier	10 131	609	85	694	338		338	10 487
. Corporelles en cours	1 153	3 471		3 471	4	1 916	1 921	2 703
SOUS-TOTAL	164 239	16 359	1 916	18 275	19 443	1 916	21 359	161 155
TOTAL GÉNÉRAL	172 891	17 265	5 297	22 562	20 267	5 297	25 563	169 889

4.1.3. MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (HORS LEGS ET DONATIONS)

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	31 déc. 2020	Dotations	Diminutions	31 déc. 2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Logiciels	3 360	303	1	3 662
. Droit au bail	527			527
SOUS-TOTAL	3 887	303	1	4 189
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Immeubles et terrains	18 129	783	78	18 834
. Installations et agencements	42 589	4 134	397	46 327
. Matériel et mobilier	8 322	785	330	8 777
. Matériel de transport	5 003	482	382	5 104
SOUS-TOTAL	74 044	6 184	1 186	79 041
TOTAL GÉNÉRAL	77 931	6 486	1 187	83 230

4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.2.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Une provision est constituée pour couvrir les risques de non-recouvrement.

4.2.1.1. PARTICIPATIONS

Dans le prolongement de ses actions d'aide en faveur du logement, le Secours Catholique – Caritas France participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme de :

- ▶ Participations au capital de sociétés qui concourent au développement de l'habitat solidaire, principalement la Caritas Habitat, la société Ésis et la foncière Habitat et Humanisme ;
- ▶ Apport, pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aide aux personnes, d'accueil de familles de détenus, d'accueil de grands handicapés, d'intégration par l'économie de personnes en situation de précarité sociale. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

Le Secours Catholique et les Cités Caritas ont créé la société civile immobilière « Rosier rouge » qui a pour objet la propriété et la gestion d'un ensemble immobilier à vocation sociale, situé dans les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves. La SCI « Rosier rouge » a, dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans, mis à disposition les terrains à la société à loyers modérés « Toit et Joie ». La participation du Secours Catholique dans la SCI est de 1 M€.

4.2.1.2. PRÊTS

Les prêts sont accordés à des organisations qui prolongent la mission sociale de l'association.

Figure à ce poste la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêt consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 1,4 M€, dont 142 k€ au titre de 2021. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de vingt ans.

Le conseil d'administration a donné son accord en 2013 pour l'attribution d'un prêt sans intérêt de 300 k€ à la société coopérative d'intérêt collectif « Habitat solidaire », œuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins huit ans et au maximum de dix ans, soit au plus tard en décembre 2023.

Le Secours Catholique a engagé des démarches avec le réseau « Éco Habitat » et l'État, pour établir un contrat à impact social dans le cadre de sa lutte contre la précarité énergétique.

Le Secours Catholique s'est engagé à un soutien financier de 2,3 M€ dans le cadre du financement de l'action précisée dans le contrat à impact social, 1 M€ a déjà été octroyé dont 452 k€ en 2021. Le remboursement du prêt est étalé de 2021 à 2025. Ce prêt est rémunéré à un taux de 3,5 % annuel.

4.2.1.3. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les dépréciations suivantes portant sur les immobilisations financières ont été maintenues :

Titres de participation :

- ▶ Caritas Habitat : initialement constituée pour tenir compte de la situation nette comptable, la provision de 0,9 M€ est maintenue dans l'attente de la finalisation du nouveau modèle économique ;
- ▶ SCI « Rosier rouge » : pour tenir compte principalement de l'indisponibilité du terrain jusqu'au terme du bail, de l'immeuble à construire et de sa mise en exploitation, les titres ont été totalement provisionnés (1 M€).

Prêts :

- ▶ Le prêt de la SCIC « Habitat solidaire » (0,3 M€) est provisionné à 100 %, compte tenu de la situation financière d'« Habitat solidaire ».

4.2.2. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Brut		Provisions		Net	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
PARTICIPATIONS						
Titres de participation	10 271	10 523	1 848	1 848	8 423	8 675
. SCA Caritas Habitat	8 724	8 721	848	848	7 876	7 873
. SASU Caritas Habitat gestion	5	5			5	5
. SCI Rosier rouge	1 000	1 000	1 000	1 000	0	0
. SC Ésis	366	366			366	366
. SC Ésis insertion		256			0	256
. Foncière Habitat et Humanisme	169	169			169	169
. Autres titres	8	5			8	5
Apports associatifs	129	129	107	77	22	52
. Association familiale handicapés physiques	30	30	30		0	30
. Association Aire	53	53	52	52	1	1
. Autres apports	46	46	25	25	21	21
SOUS-TOTAL	10 400	10 652	1 955	1 925	8 445	8 727
PRÊTS						
Prêts au personnel	42	65			42	65
Avances permanentes au personnel	52	47			52	47
Prêts à associations et autres	2 895	2 356	370	310	2 525	2 046
SOUS-TOTAL	2 989	2 468	370	310	2 619	2 158
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Dépôts et cautionnements versés	631	651	2	2	629	649
TOTAL GÉNÉRAL	14 020	13 770	2 327	2 237	11 692	11 533

4.2.3. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres (autres que capital)	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeur comptable au 31 déc. 2021 des titres détenus		Chiffre d'affaires (H.T.) du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Observations
				brute	nette			
PARTICIPATIONS > 10 %								
SCA CARITAS HABITAT 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 813 316 320	12 524	-58	69,66%	8 724	7 876	1 225	473	(2)
SASU CARITAS HABITAT GESTION 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 812 604 510	5	-3	100,00%	5	5	0	0	(1)
SCI ROSIER ROUGE 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 821 819 299	1 820	179	54,95%	1 000	0	30	30	(1)
SC ÉSIS 17, avenue Hoche 75008 PARIS SIREN 450240551	3 935	619	9,15%	366	366	229	176	(2) (3)
SCIC MA P'TITE ÉCHOPPE 210, rue Adolphe Pajeaud 92160 ANTONY RCS Nanterre 908 176 720	1		20,00%	0,2	0,2			(4)
SAS VOSGES RURALITÉS SERVICES 6, rue du Général Chérin 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES RCS Epinal 904 861 457	10		20,00%	2	2			(4)
PARTICIPATIONS < 10 %				174	174			
TOTAL				10 271	8 423			

(1) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2021.

(2) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2020.

(3) Aucun prêt ou avance n'a été consenti à l'organisme. Aucune caution ou aval n'a été donné à l'organisme.

(4) Constitution en 2021, pas encore de bilan.

4.3. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée.

4.4. CRÉANCES

4.4.1. ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

Ces tableaux présentent l'ensemble des créances, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
. Prêts à associations et autres	2 894	105	2 789
. Prêts et avances permanentes au personnel	94	77	17
. Dépôts et cautionnements	631	52	579
SOUS-TOTAL	3 619	234	3 385
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
. Créances reçues par legs ou donations	20 304	20 304	
. Subventions d'exploitation à recevoir	6 647	5 085	1 562
. Autres créances	3 215	3 215	
SOUS-TOTAL	30 166	28 604	1 562
Charges constatées d'avance	2 704	2 635	69
TOTAL	36 489	31 473	5 016

Le poste « Créances reçues par legs et donations » correspond aux espèces, actifs bancaires et actifs financiers inscrits dans les dossiers provenant de legs ou de donations présentés au conseil d'administration, et dont la contrepartie est inscrite en fonds reportés.

4.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'ACTIF

Ce tableau présente la part à l'actif des charges et des produits d'exploitation rattachés aux exercices, contenue dans les créances et les dettes.

Les produits à recevoir sont principalement constitués de legs qui se rattachent à l'exercice 2021 (1,2 M€).

Les charges constatées d'avance sont principalement liées à des prestations de maintenance et des licences se rattachant à l'exercice 2022.

ACTIF (en milliers d'euros)	2021	2020
AUTRES CRÉANCES		
Produits à recevoir	1 539	2 500
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 704	1 575
TOTAL	4 243	4 075

4.4.3. CRÉANCES EN DEVISES

Les créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2021. Les créances de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

4.5. TRÉSORERIE

4.5.1. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leurs cours de clôture sont inférieurs. Les critères pour réaliser les placements reposent principalement sur la sécurité, la performance et la liquidité des valeurs. Le montant des produits financiers générés au titre de 2021 par les placements s'élève à 409 k€.

En milliers d'euros	31 déc. 2020	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2021	Estimation 31 déc. 2021	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Placements à court terme	0	14 000		14 000	14 000		
Placements à moyen terme	13 430			13 430	13 895	507	42
Placements à long terme	16 930	3 105		20 035	20 008		27
TOTAL DU PORTEFEUILLE	30 360	17 105	0	47 465	47 903	507	69
Intérêts courus non échus	41	51	41	51			
Valeurs mobilières de placement	30 401	17 156	41	47 516			

Les placements à court terme sont constitués de deux comptes à terme de 14 M€ acquis dans le courant de 2021. Les placements à moyen terme sont constitués d'un fonds commun de placement de 8,4 M€ et d'un compte à terme pour 5 M€. Les placements à long terme sont constitués de six contrats de capitalisation, pour un montant total de 16,7 M€, et d'un placement dans une SCPI, pour 3,3 M€ (dont 3 M€ acquis en 2021).

4.5.2. DISPONIBILITÉS

Elles sont constituées de trois livrets (16,1 M€), des comptes bancaires (27,1 M€, dont un compte courant rémunéré de 16 M€), des caisses (0,48 M€) et des dons de l'exercice 2021 dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année 2022 (5,9 M€), soit un total de 49,6 M€.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2021.

4.5.3. TRÉSORERIE RÉMUNÉRÉE

Au 31 décembre 2021, les postes « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », qui représentent la trésorerie de l'association, sont constitués de sommes portant rémunération investies dans des contrats de placement (47,5 M€) ou placées sur des livrets et un compte courant rémunérés (32 M€). Les sommes portant rémunération tenant compte des intérêts courus représentent un total de 79,5 M€, soit 82,15 % du total de ces postes.

En milliers d'euros	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Valeurs mobilières de placement	47 465	30 360
Disponibilités placées	32 078	35 270
SOUS-TOTAL	79 543	65 630
Intérêts courus non échus	51	41
TOTAL	79 594	65 671

Les sommes sont placées auprès d'établissements bancaires et financiers sélectionnés en fonction d'une approche éthique et de sécurité.

4.6. MOUVEMENTS DES PROVISIONS À L'ACTIF

Actif	31 déc. 2020	DOTATIONS	REPRISES	31 déc. 2021
Immobilisations corporelles				
. Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	104	284	99	289
Immobilisations financières				
. Dépôts et cautionnements	2			2
. Prêts siège et délégations	310	60		370
. Titres de participation	1 925	30		1 955
SOUS-TOTAL	2 237	90	0	2 327
Actif circulant				
. Valeurs mobilières de placement	45	295		340
SOUS-TOTAL	45	295	0	340
TOTAL GÉNÉRAL	2 386	669	99	2 956

5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN

5.1. FONDS PROPRES

Les « Fonds propres » sont composés de la « Situation nette » et des « Subventions d'investissement ». Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

Le total des « Fonds propres » est de 138 459 k€, pour un actif net immobilisé de 97 947 k€.

(En milliers d'euros)	Solde 1 ^{er} janvier. 2021	Affectation du résultat 2020	Entrées ou apports en 2021	Sorties ou reprises en résultats 2021	Résultat 2021	Solde 1 ^{er} déc. 2021
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	49 006	1 713				50 719
Fonds statutaires	49 006	1 713				50 719
RÉSERVE	64 964	15 420	0	0	0	80 384
Réserve en fonds de roulement	47 373	-1 153				46 221
Fonds de réserve	17 591	16 572				34 163
EXCÉDENT OU DÉFICIT	17 133	-17 133			2 907	2 907
Situation nette	131 102	0	0	0	2 907	134 010
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 325		3 279	-155		4 449
TOTAL FONDS PROPRES	132 427	0	3 279	-155	2 907	138 459

5.1.1. SITUATION NETTE

5.1.1.1. DÉFINITION DES POSTES CONSTITUANT LA SITUATION NETTE

Le poste « **Fonds propres sans droit de reprise** » (51 M€) contient les fonds propres précisés par les statuts, à l'article 13, et actualisés selon les règles de gestion adoptées par l'association.

Le poste « **Réserves** » (80 M€) correspond à l'article 15 des statuts et regroupe :

- ▶ La « **Réserve de fonds de roulement** » (46 M€), dont l'objet est d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.
- ▶ Le « **Fonds de réserve** » (34 M€) qui représente les réserves dont dispose librement l'association après l'affectation du résultat.

5.1.1.2. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Le résultat de l'exercice précédent, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « Fonds de réserve ».

Les postes des « Fonds propres » sont mis à jour par prélèvement ou par apport au « Fonds de réserve », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le conseil d'administration du 5 mars 2015 et l'assemblée générale du 15 juin 2021 :

- ▶ Le poste « **Fonds statutaires** » – relatif à la dotation liée à l'article 13, alinéa 5, des statuts – est ajusté du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
- ▶ Le poste « **Réserve de fonds de roulement** », correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant.

Le résultat de l'exercice du secteur lucratif, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

5.1.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les fonds propres sont également mouvementés par les opérations liées au poste « **Subventions d'investissement** » (4,4 M€). Il enregistre les subventions reçues pour le financement de biens inscrits à l'actif immobilisé et dont le total du projet d'investissement est supérieur à 30 k€. Lors de la mise en service du bien, les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée sur les investissements qu'elles financent.

En milliers d'euros	SOLDE AU 1 ^{er} janv. 2021	Acquisitions	Quote-part de subv. virée au résultat	SOLDE AU 31 déc. 2021
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 764	3 279		6 044
SUBVENTIONS D'INV. INSCRITES AU RÉSULTAT	1 439		155	1 595
TOTAL SUBV. D'INVESTISSEMENT	1 325	3 279	155	4 449

5.1.3. MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES CONCERNANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Les mouvements des postes relatifs à l'affectation du résultat de 2021, qui seront en délibération à l'assemblée générale du 15 juin 2022, sont présentés ci-dessous :

- ▶ **Affectation du résultat au fonds de réserve** (+ 2 907 k€), comprenant :
 - Résultat du secteur non lucratif (2 901 k€) ;
 - Résultat du secteur lucratif (6 k€).
- ▶ **Mise à jour des fonds statutaires** (+ 291 k€) relative à la dotation de l'article 13, alinéa 5, correspondant à l'affectation du dixième du résultat.
- ▶ **Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement »** en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2022, soit 2 578 k€, par prélèvement au fonds de réserve, portant la réserve de fonds de roulement à 48 799 k€.

Le fonds de réserve après l'affectation du résultat et la mise à jour des fonds propres est de 34 201 k€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2021 Avant affectation	Affectation du résultat de 2021	Mise à jour des fonds propres	Solde au 31 déc. 2021 Après affectation
Fonds propres sans droit de reprise	50 719	0	291	51 010
Fonds statutaires	50 719		291	51 010
. Art. 13, alinéa 1	0			0
. Art. 13, alinéa 2	46 204			46 204
. Art. 13, alinéa 4	2			2
. Art. 13, alinéa 5	4 513		291	4 804
Réserves	80 384	2 907	-291	83 000
Réserve de fonds de roulement	46 221		2 578	48 799
Fonds de réserve	34 163	2 907	-2 869	34 201
Excédent ou déficit	2 907	-2 907		0
SITUATION NETTE	134 010	0	0	134 010
Subventions d'investissement	4 449			4 449
TOTAL FONDS PROPRES	138 459	0	0	138 459

5.2. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

5.2.1. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS, DONATIONS ET DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT (DTU)

Les fonds reportés liés aux legs et donations représentent la part des ressources constatée en produit d'exploitation à la date d'acceptation du legs par le conseil d'administration ou à la date de signature de la donation, neutralisée au compte de résultat dans la mesure où elle n'a pas été réalisée à la clôture de l'exercice. Elle représente le produit potentiel définitif attendu.

Les fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit (DTU) représentent la part des revenus attendus à la signature de la DTU, non encore perçus. Au cours de l'exercice, les fruits de la donation temporaire sont comptabilisés en produit selon leur nature, et le fonds reporté est amorti au fur et à mesure.

VARIATION DES FONDS REPORTÉS (en milliers d'euros)	1 ^{er} janv. 2021	Report	Utilisation	Amort.	31 déc. 2021
Fonds reportés legs et donations	46 400	20 310	28 238		38 472
Fonds reportés DTU	227	67		71	223
TOTAL DES FONDS REPORTÉS	46 627	20 377	28 238	71	38 695

5.2.2. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel ou par une convention pour financer des projets d'exploitation définis ou des projets d'investissement.

Sont considérées comme des appels les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés.

Les fonds affectés à des investissements sont inscrits en fonds dédiés pour les montants collectés associés à des projets d'investissement supérieurs à 30 k€. Lors de la mise en service du bien, les fonds dédiés portant sur les investissements sont repris au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée des biens qu'ils financent. Les natures des ressources donnant lieu à comptabilisation de fonds dédiés sont les dons, les legs et donations, les conventions de mécénats ou de contributions financières.

Fonds dédiés (en milliers d'euros)	31 déc. 2020	DOTATIONS	REPRISES UTILISEES	31 déc. 2021	Dont fonds dédiés liés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation					
. Projet France	586	565	368	783	1
. Projet international	106	310	103	313	2
Dons, participations et mécénats					
. Projet France	3 953	419	928	3 444	0
. Projet international	412	84	309	187	19
. Projet investissement	172	66	19	219	43
Contributions financières					
. Projet France	792	515	431	876	67
. Projet international	210	24	160	74	0
. Projet investissement	250	916	36	1 130	80
Legs et donations					
. Projet France	118	812	10	920	5
. Projet international	1 433	46	911	568	0
TOTAL GÉNÉRAL	8 032	3 757	3 275	8 514	217

5.3. MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU PASSIF

Provisions (en milliers d'euros)	31 déc. 2020	Dotations	Reprises utilisées	31 déc. 2021
PROVISIONS SUR RISQUES				
. Provisions sur litiges legs et assurances vie	984	114	903	195
. Provisions pour risques d'emploi	153	206	149	210
. Autre provisions pour risques	12	150		162
TOTAL PROVISIONS SUR RISQUES	1 150	470	1 052	568
PROVISIONS POUR CHARGES				
. Provisions pour charges sur legs et donations	155	26	8	173
. Prime décennale	586	41		627
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	741	67	8	800
TOTAL GÉNÉRAL	1 891	537	1 060	1 368

5.4. DETTES

5.4.1. ÉCHÉANCIER DES DETTES

Ces tableaux présentent l'ensemble des dettes, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances	Échéances	
		À moins d'un an	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes financières assimilées	1 498	1 432	66	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 588	8 588		
Dettes des legs et donations	7 905	7 905		
Dettes fiscales et sociales	10 392	10 392		
Autres dettes	9 377	9 377		
Produits constatés d'avance	2 854	2 645	14	195
TOTAL	40 616	40 341	80	195

Le poste « **Emprunts et dettes financières assimilées** » (1,5 M€) représente les comptes bancaires créditeurs faisant l'objet, sur le plan bancaire, d'une compensation, grâce à la mise en place de comptes fusionnés.

Le poste « **Dettes des legs et donations** » (7,9 M€) correspond aux dettes rattachées aux legs et donations présentés au conseil d'administration, et dont la contrepartie est inscrite en fonds reportés.

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (10,4 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.

Le poste « **Autres dettes** » (9,4 M€) est principalement constitué des projets internationaux engagés non réglés pour 6,9 M€, ainsi qu'une aide financière en faveur de la Caritas Habitat dont le solde restant à verser est de 0,9 M€. Afin de permettre le développement de la société foncière, une convention de financement en vue d'équilibrer la structure financière a été signée en 2019, complétée par un avenant en mars 2021, pour un montant maximum de 3,3 M€ jusqu'en 2022. Au 31 décembre 2021, le montant de l'aide déjà accordée s'élève à 3,2 M€, dont 170 k€ au titre de 2021.

5.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS AU PASSIF

Ce tableau présente la part au passif des charges et produits d'exploitation rattachée à l'exercice, contenue dans les dettes.

Passif (en milliers d'euros)	2021	2020
Dettes fournisseurs		
Fournisseurs - factures non parvenues	1 937	1 069
	1 937	1 069
Dettes fiscales et sociales		
Subventions à reverser	3	3
Personnel - charges à payer	4 408	4 273
Charges sociales sur personnel à payer	2 339	2 458
	6 750	6 734
Autres dettes		
Charges à payer	1 176	205
	1 176	205
Produits constatés d'avance	2 854	3 700
TOTAL	12 717	11 708

Les produits constatés d'avance sont principalement liés à l'enregistrement de subventions (2,3 M€) dont la notification a eu lieu en 2021 et qui se rattachent à l'exercice de 2022.

Les charges à payer correspondent essentiellement à une aide financière accordée à la Cité Caritas (1M€).

5.4.3. DETTES EN DEVISES

Les dettes de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2021. Les dettes de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIE

Le poste « **Legs, donations et assurances vie** » regroupe plusieurs comptes afin de mesurer les sommes réellement encaissées sur l'exercice. Le tableau ci-après détaille le contenu du poste pour l'exercice 2021.

Legs, donations, assurances vie	Montant (en milliers d'euros)
Montants perçus par les assurances vie	16 510
Montants des legs et donations, fonds à reporter	10 262
Prix encaissés legs et donations destinés à être cédés	29 289
Reprises des dépréciations d'actifs	99
Reprises charges pieuses et funéraires	8
Utilisation des fonds reportés	28 238
TOTAL PRODUITS	84 406
VNC des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés ou vendus	18 005
Quote-parts legs ou donations reversées	59
Dotations aux dépréciations d'actifs	285
Dotations charges pieuses et funéraires	26
Report des fonds reportés	20 310
TOTAL CHARGES	38 685
SOLDE	45 721

6.2. RÉMUNÉRATIONS

6.2.1. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS DU SECOURS CATHOLIQUE, DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERES DE DÉLÉGATIONS

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de mission remboursés en 2021 aux administrateurs, dans le cadre de leur mandat, ont été de 6,6 k€.

6.2.2. RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIÉS ET AVANTAGES EN NATURE

Le montant global des rémunérations (avantages en nature compris) des trois plus hauts cadres dirigeants salariés en 2021 est de 272 k€.

6.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 772 k€, au 31 décembre 2021. Il correspond aux opérations en capital relatives aux produits de cessions d'immobilisations, et aux opérations de gestion à la suite d'une contribution financière d'équilibre de 0,2 M€ destinée à renforcer les fonds propres de la Caritas Habitat et à la constatation de charges exceptionnelles liées au report de la mise en œuvre du projet Tadaf, évaluées à 0,8 M€.

6.4. RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés, à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SASU « Caritas Habitat gestion ». Les produits issus de ce secteur (76 k€) sont relatifs aux produits de la location des bureaux nécessaires à l'activité de Caritas Habitat ainsi que les ventes de produits sur le site internet maintenu par Daktari. Compte tenu des charges locatives, le secteur lucratif dégage un résultat fiscal bénéficiaire de 8 k€.

6.5. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 s'élèvent à 127,2 k€ TTC.

6.6. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les prestations effectuées par les bénévoles ou les prestations de services et biens reçus en nature sont enregistrées dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

6.6.1. BÉNÉVOLAT

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passé, sont issues de l'application « Gestion des acteurs par activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations, au siège et dans les antennes du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint-Pierre pour laquelle le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2021 est estimé à 58 900, contre 61 300 en 2020.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de douze extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément le temps passé par les bénévoles engagés pour une courte durée, le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou en recherche de sens dans un engagement bénévole.

La valorisation du temps passé est effectuée sur la base du Smic au 31 décembre de l'année, en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu, à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 176 M€ en 2021, contre 131,5 M€ en 2020, en raison principalement de la reprise à temps plein de l'activité des bénévoles sur l'ensemble de l'année.

6.6.2. MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences s'élève à 1,3 M€ en 2021, contre 924 k€ en 2020. Il concerne principalement la Fondation Orange (694 k€) et Michelin (188 k€).

6.6.3. PRESTATIONS ET DONS EN NATURE

Les dons en nature reçus (1,4 M€) sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables, remis principalement par des entreprises, sont intégrés au pied du compte de résultat. Ils sont répartis dans la partie « Charges » au pied du compte de résultat, en « Secours en nature » (0,4 M€) et en « Biens mis à disposition » (1 M€).

Des « chèques-vacances » sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des « projets de vacances ». La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année est de 0,3 M€.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

7.1.1. ENGAGEMENTS REÇUS

Les immeubles apportés à la « Cités Caritas » (anciennement dénommée « Association des cités du Secours Catholique » [ACSC]) sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

7.1.2. ENGAGEMENTS DONNÉS OU FINANCEMENTS ACCORDÉS

Le conseil d'administration n'a pas conféré de garantie réelle, nantissement ou hypothèque, ni d'engagement autre que ceux figurant aux points 7.1.2.1 à 7.1.2.8.

7.1.2.1. FONDATION CARITAS FRANCE

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, est de 5 M€.

La Fondation a attribué au Secours Catholique 3 M€ en 2021 pour financer des projets en France et à l'international.

7.1.2.2. CITÉS CARITAS

L'association des Cités Caritas a pour mission d'accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires de la mission générale, du Secours Catholique.

L'Association des cités du Secours Catholique (ACSC), créée en 1990, a changé de dénomination à la fin de l'année 2019, pour prendre le nom de « Cités Caritas ».

Le Secours Catholique a participé au fonctionnement des « Cités Caritas », au titre de 2021, à hauteur de 1 M€. La contribution financière globale, au titre de 2022, est évaluée à 1 M€ et pourra être modulée selon les résultats de l'association.

Par ailleurs, le Secours Catholique s'est porté caution au titre du remboursement d'un prêt de 284 k€ souscrit en 2001 et remboursable en trente ans, consenti par le Groupement national des organismes sanitaires et sociaux pour l'aide au logement (Gnossal), dans le cadre de la restructuration de la « Cité Bethléem » qui fait partie des « Cités Caritas ». Au 31 décembre 2021, l'engagement est de 97 k€.

7.1.2.3. COMITÉ D'ENTRAIDE AUX DEMANDEURS RÉFUGIÉS ÉMIGRÉS (CÈDRE)

Le Secours Catholique – dont une grande partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés constitue un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du Cèdre (Comité d'entraide aux demandeurs réfugiés émigrés) – s'est engagé à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement, calculé sur la base du dernier loyer versé, s'élève à 480 k€.

7.1.2.4. AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE CARITAS ÎLE-DE-FRANCE

Afin de proposer des solutions innovantes à l'action de lutte contre le mal-logement, dans l'esprit de la stratégie « Le logement d'abord » promue par le réseau, le Secours Catholique a donné son accord, en partenariat avec les membres du réseau Caritas France et en particulier les « Cités Caritas », pour la création de l'« Agence immobilière sociale Caritas Île-de-France », à la fin de l'année 2018.

En juillet 2021, le conseil d'administration a autorisé l'octroi d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 300 k€, dont 150 k€ restaient à verser en fin d'année.

Un prêt de 50 k€ est venu compléter le dispositif d'appui qui a été totalement provisionné et une provision pour risque de 150 k€ a été constatée en raison de la décision prise au début de l'année 2022 de ne pas poursuivre l'activité.

7.1.2.5. FONDATION JEAN-RODHAIN

La Fondation Jean-Rodhain a été créée en 1981 pour contribuer à la réflexion chrétienne sur la charité, promouvoir l'étude de la théologie de la charité dans les recherches universitaires, développer le dialogue avec les acteurs de terrain et partir de la parole des pauvres.

Le Secours Catholique a attribué une aide financière de fonctionnement de 80 k€ à la Fondation Jean-Rodhain au cours de l'exercice 2021.

7.1.2.6. FONDS SOCIAL DE GARANTIE (FSG)

En mars 2006, a été signée une convention portant abondement conjoint avec la Caisse des dépôts et consignations d'un fonds de garantie par le fonds de cohésion sociale. En décembre 2019, une nouvelle convention avec la banque BPI France, nouveau gestionnaire de ce fonds, a été signée. Depuis 2006, la dotation totale du fonds, abondée à part égale entre les signataires, s'élève à 700 k€.

Ce fonds est destiné plus particulièrement à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 75 k€ au 31 décembre 2021. Un abondement de 184 k€, à part égale entre la BPI et le Secours Catholique, est prévu au début de 2022.

Au 31 décembre 2021, l'encours de prêts bancaires est de 1 450 k€, contre 1 563 k€ en 2020. Le risque encouru globalement sur le FSG est estimé à 128 k€, compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 8,82 %. La quote-part du risque encouru revenant au Secours Catholique est de 59 k€.

7.1.2.7. KAORI

Par décision du conseil d'administration en mai 2021, le Secours Catholique a créé une association d'épargnants responsables et solidaires, Kaori, afin de devenir plus pédagogue dans son plaidoyer sur la nécessité de mettre la finance au service de l'intérêt général.

Cette association doit offrir aux personnes la possibilité d'épargner leur argent dans le respect de normes rigoureuses d'investissement socialement responsable (ISR) sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les premières adhésions démarreront à la fin janvier 2022.

Afin de soutenir les frais engagés dans le courant de 2021, le Secours Catholique a octroyé une aide financière de 145 k€. Une convention de partenariat est en cours de rédaction pour déterminer le soutien financier envisagé pour les années futures.

7.1.2.8. SOLIDARAUTO

Solidarauto est une fédération de garages solidaires créés par des délégations du Secours Catholique visant à faciliter l'insertion professionnelle et sociale par l'entretien, la réparation et la location de véhicules, ainsi que la vente de véhicules d'occasion. Le Secours Catholique a accordé une contribution financière de 80 k€ au titre de 2021.

7.1.3. ENGAGEMENTS SUR DES PROJETS INTERNATIONAUX PLURIANNUELS

Les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le conseil d'administration, dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs, sont décrits dans le tableau suivant :

Engagements pris sur des projets internationaux	31 déc. 2020	Diminutions	Tranches 2021 reportées	Augmentations					TOTAL
					2022	2023	2024	2025	
Développement	5 696	4 026	218	9 383	5 274	3 552	2 112	332	11 270
Renforcement des partenaires	2 182	1 605	306	509	1 035	268	90	0	1 393
Plaidoyer	486	285	0	415	404	212	0	0	616
Urgences	322	307	0	449	464	0	0	0	464
TOTAL GÉNÉRAL	8 686	6 223	524	10 756	7 177	4 032	2 202	332	13 743

7.1.4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Sur la base de l'ensemble du personnel en CDI au 31 décembre 2021, l'engagement est évalué à 12 M€, contre 11,9 M€ à la fin de 2020.

Cette évaluation est faite sur la base d'un départ volontaire du salarié à la retraite à 65 ans. L'indemnité de départ à la retraite correspond au 1/5^e du salaire de référence par année d'ancienneté, majoré de 2/15^e par année au-delà de dix ans d'ancienneté. Cette indemnité est pondérée par la probabilité de survie par âge, la probabilité de présence par statut, la probabilité d'atteindre l'ancienneté retraite. Elle est actualisée au taux moyen IBOXX OAT + 10 qui, en 2021, est de 0,19 %.

7.1.5. AUTRES ENGAGEMENTS

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Les constructions figurent au bilan pour un montant brut de 2,9 M€ et pour un montant net de 1 M€. Ils sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux (en milliers d'euros)	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
Saintes (rue G.-Clémenceau)	févr. 68	99 ans	18	-
Épinal (rue A.-Colle)	avr. 77	40 ans	171	-
Gérardmer (rue Carnot)	déc. 96	99 ans	89	4
Paris (Cèdre)	juil. 89	61,25 ans	915	265
La-Seyne-Sur-Mer (rue G.-Philippe)	juil. 88	50 ans	33	-
Dijon (bd voltaire)	avr. 18	18 ans	490	-
Nogent-Le-Rotrou (rue P.-Deschanel)	févr. 07	50 ans	117	18
Mamoudzou (rue de l'Hôpital)	avr. 15	90 ans	1 035	705
TOTAL			2 868	992

Par ailleurs, un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de trente-cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

7.2. ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

L'effectif mensuel moyen des personnes présentes, hors effectif sous contrat local, est de 920 en 2021 contre 897 en 2020, et est réparti par catégories selon le tableau suivant :

Effectif présent mensuel moyen	2021	2020
Cadres	496	449
Techniciens et agents de maîtrise	404	426
Employés	20	22
TOTAL	920	897

Effectif en équivalent temps plein mensuel moyen	2021	2020
Cadres	489	444
Techniciens et agents de maîtrise	389	410
Employés	12	14
TOTAL	890	868

Les effectifs sous contrat local sont stables et s'élèvent à :

- ▶ Dix personnes à la Maison d'Abraham de Jérusalem ;
- ▶ Quatre personnes à la délégation de Nouméa.

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018. Ce nouveau tableau présente le compte de résultat par nature selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP), et la compensation entre les produits et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

La définition des missions sociales a été adoptée par le conseil d'administration du 5 mars 2009. Le comité d'audit est chargé de veiller au suivi de la définition des missions sociales, des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, de leur mise à jour, selon des événements exceptionnels ou rendue nécessaire par l'évolution réglementaire ou économique, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur la méthodologie et son contenu.

Les règles de gestion permettant d'établir le CROD ont été présentées au comité d'audit en 2020 qui a donné un avis favorable.

8.1. ÉLABORATION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice à l'exception de la détermination d'un « ratio financier » permettant de répartir les charges financières, évaluées à 684 k€, et les produits financiers, évalués à 456 k€.

8.1.1. PRODUITS PAR ORIGINE

Les produits sont enregistrés sous des « codes ressources » correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires. Tout produit est associé à un code ressource, permettant d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

8.1.1.1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (GP)

Les produits liés la générosité du public (GP) comprennent principalement les dons des particuliers et les abandons de frais des bénévoles, les legs, le mécénat.

Le poste « Autres produits liés à la GP » regroupe les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application des ratios spécifiques, liées à ces opérations pour la part GP.

8.1.1.2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (NGP)

Les produits non liés à la générosité du public (NGP) comprennent principalement les contributions financières issues d'associations ou de fondations.

Le poste « Autres produits non liés à la GP » regroupe principalement les participations d'activités, le produit des locations d'immeubles ou la mise à disposition de personnel. Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application des ratios spécifiques, liées à ces opérations pour la part NGP.

8.1.1.3. RESSOURCES AFFECTÉES ET APPELS

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Les ressources, issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association, sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ». C'est le cas de la campagne de collecte nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et afin de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié, en fonction de chaque situation.

8.1.2. CHARGES PAR DESTINATION

8.1.2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'application de gestion est structurée autour des « actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association. Toutes les charges sont affectées à une action, permettant ainsi d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs » permettant, d'une part, de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et, d'autre part, de la rattacher, au regard de ses caractéristiques, à un poste du compte de résultat par destination.

8.1.2.2. DÉFINITION DES POSTES DES CHARGES PAR DESTINATION

Les missions sociales, qui se structurent en « missions réalisées en France » et en « missions réalisées à l'étranger » sont présentées de manière détaillée au point 1.2 de l'annexe.

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de recherche de fonds et de développement du bénévolat. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la gouvernance.

Les autres postes qui correspondent au poste du compte de résultat n'apportent pas de commentaires particuliers.

8.1.2.3. AFFECTATION DES CHARGES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Chaque poste du compte de résultat par destination enregistre des charges engagées directement par l'entité pour leur réalisation et/ou des charges indirectes réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

8.1.2.4. AFFECTATION DIRECTE ET INDIRECTE DES CHARGES

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action sont inscrites sur l'action considérée, quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et les dépenses assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi annuel des ressources. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les délégations et au siège. Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause. Les antennes sont considérées comme des services décentralisés du siège et sont traitées en tant que tels.

La clé de répartition relative aux équipes, dont l'objet est de mener les activités d'aide et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci-après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation et par équipe, ainsi que la clé appliquée au siège pour l'année 2021.

Tableau en pourcentage	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50	11	39
Délégations	74	9	18
Équipes	99		1

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal *Messages* – dont l'objet est, d'une part, d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et, d'autre part, de collecter des ressources – est réparti à 80 % dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20 % dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

8.1.2.5. AFFECTATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements, selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- ▶ Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise ;
- ▶ Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte de résultat par destination, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

8.1.2.6. AFFECTATION DES SALAIRES

Les principes d'affectation des salaires sont :

- ▶ Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action ;
- ▶ Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies par organisation, directions, délégations et antennes. La clé prédéfinie tient compte des orientations principales des métiers attachés à l'organisation et au regard des rubriques du CROD.

- ▶ Des spécifications sont apportées à certains métiers pour tenir compte de leurs caractéristiques, et notamment les postes liés à l'encadrement, afin de constater, dans le poste du CROD « Frais de fonctionnement », les activités de gouvernance, de gestion des ressources humaines ou de gestion financière.

Le tableau ci-après présente le résultat de la nouvelle répartition de la masse salariale, dans les postes du compte de résultat par origine et destination, après application des clés prédéfinies, en comparaison avec le résultat de la répartition de l'année 2021.

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonct.		Affectation directe		TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Siège	56%	57%	13%	12%	30%	30%	1%	1%	100%	100%
Délégations	88%	87%	5%	5%	8%	8%	0%	0%	100%	100%
Siège et délégations	76%	76%	8%	8%	16%	16%	0%	0%	100%	100%
TOTAL MASSE SALARIALE	37 624	36 421	3 877	3 627	8 125	7 792	181	148	49 806	47 988

8.1.3 LES PRODUITS ET CHARGES RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

8.1.3.1 PRODUITS PAR ORIGINE RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits d'exploitation, hors ceux liés à l'investissement et aux produits financiers, sont qualifiés, selon leur nature, « Générosité du public » (GP) ou « Non générosité du public » (NGP).

À partir de cette distinction, deux ratios sont déterminés :

- ▶ Le « ratio d'exploitation » qui, pour l'année 2021, est 85 % liés à la générosité du public (GP) et 15 % non liés à la générosité du public (NGP) ;
- ▶ Le « ratio financier » qui, pour l'année 2021, est 92 % GP et 8 % NGP.

Les produits qui, par nature, ne peuvent être totalement attribués à l'une ou l'autre catégorie (GP ou NGP) sont répartis sur la base des ratios. Il s'agit principalement des produits financiers, des produits divers de gestion et des comptes de transfert de charges.

8.1.3.2. CHARGES PAR DESTINATION RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les charges d'exploitation, hors celles liées à l'investissement et aux charges financières, sont réparties respectivement sur la base du « ratio d'exploitation » ou du « ratio financier ».

8.1.3.3. PRODUITS ET CHARGES LIÉS À L'INVESTISSEMENT RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

L'association ne dispose pas d'un outil permettant de suivre le financement des investissements bien par bien, selon la qualification GP et NGP. Des règles de gestion internes, fondées sur la comptabilité générale et analytique, ont été définies.

- ▶ Les ressources dédiées directement à un projet d'investissement corporel ou incorporel sont qualifiées de GP ou de NGP selon la nature du financement et de la comptabilité analytique. Les financements sur fonds propres sont qualifiés de GP dans la mesure où les autres ressources NGP sont considérées financer davantage les charges d'exploitation. Une pondération, basée sur le cumul des investissements, est effectuée pour tenir compte des variations exceptionnelles des natures de financement.
- ▶ Sur cette base, le « ratio d'investissement » établi pour l'année 2021 est 91 % liés à la générosité du public (GP) et 9 % non liés à la générosité du public (NGP).
- ▶ Les charges et les produits liés aux investissements corporels et incorporels sont répartis entre GP et NGP à partir du « ratio d'investissement ».

8.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Total	Dont générosité public	Total	Dont générosité public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	114 426 944	114 426 944	117 256 520	117 256 520
1.1 Cotisations sans contrepartie	591	591	305	305
1.2 Dons, legs et mécénats	111 960 614	111 960 614	114 379 071	114 379 071
- Dons manuels	66 135 636	66 135 636	71 788 613	71 788 613
- Legs, donations et assurances-vie	45 721 308	45 721 308	41 968 282	41 968 282
- Mécénats	103 670	103 670	622 176	622 176
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 465 739	2 465 739	2 877 144	2 877 144
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	12 478 920		10 338 066	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	4 132 534		3 993 047	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	8 346 386		6 345 019	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	10 308 684		16 333 049	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	1 052 610	898 296	1 840 269	1 536 377
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	3 275 338	2 176 485	2 779 539	1 385 848
TOTAL	141 542 496	117 501 725	148 547 443	120 178 745
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	96 685 653	82 792 728	95 481 092	79 644 221
1.1 Réalisées en France	76 986 814	65 961 790	76 507 850	63 869 490
- Actions réalisées par l'organisme	73 561 984	63 039 040	73 556 225	61 419 641
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 424 830	2 922 750	2 951 625	2 449 849
1.2 Réalisées à l'étranger	19 698 840	16 830 938	18 973 242	15 774 731
- Actions réalisées par l'organisme	5 360 355	4 594 475	5 279 181	4 408 660
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	14 338 485	12 236 463	13 694 061	11 366 071
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	21 058 093	17 993 014	17 520 382	14 544 642
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	21 058 093	17 993 014	17 520 382	14 544 642
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 159 012	13 872 567	14 042 057	11 739 771
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	897 073	789 489	138 976	115 350
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	78 615		216 826	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	3 756 826	1 427 110	4 015 133	2 602 763
TOTAL	138 635 272	116 874 908	131 414 466	108 646 748
ÉXCÉDENT OU DÉFICIT	2 907 224	626 817	17 132 978	11 531 998

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Total	Dont générosité public	Total	Dont générosité public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	178 439 331	178 439 331	134 163 703	134 163 703
- Bénévolat	175 727 933	175 727 933	131 482 239	131 482 239
- Prestations en nature	1 430 108	1 430 108	969 266	969 266
- Dons en nature	1 281 290	1 281 290	1 712 198	1 712 198
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	304 010		169 380	
- Prestations en nature	0		0	
- Dons en nature	304 010		169 380	
TOTAL	178 743 341	178 439 331	134 333 083	134 163 703
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	168 632 765	168 632 765	125 135 492	124 966 112
- Réalisées en France	167 933 668	167 933 668	124 638 937	124 469 557
- Réalisées à l'étranger	699 097	699 097	496 555	496 555
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	5 191 847	5 191 847	4 820 681	4 820 681
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 918 729	4 918 729	4 376 910	4 376 910
TOTAL	178 743 341	178 743 341	134 333 083	134 163 703

8.3. CHARGES PAR DESTINATION AVEC VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

L'ensemble des charges par destination figurent dans le document « L'essentiel de 2021 » élaboré selon le référentiel déontologique du « Don en confiance ». Les charges par destination, agrégées à la valorisation du bénévolat et aux autres contributions volontaires, sont évaluées en 2021 à 179 M€.

2021	Flux financiers, charges par destination réparties par activités	Bénévolat et autres contributions	Total	%
Missions réalisées en france	77	168	245	76,56%
. Action institutionnelle et plaidoyer	1	2	3	
. Animation	35	25	60	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	3	0	3	
. Lien social	5	28	33	
. Premier accueil	14	56	70	
. Insertion	6	30	36	
. Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires	4	26	30	
. Éveil et sensibilisation à la solidarité, communication	9	1	10	
Missions réalisées à l'étranger	19	1	20	6,25%
. Action institutionnelle et plaidoyer	1	0	1	
. Animation	2	0	2	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	2	0	2	
. Urgences internationales	4	0	4	
. Développement et réhabilitation	10	1	11	
Frais de recherche de fonds	21	5	26	8,13%
Frais de fonctionnement	16	5	21	6,56%
Engagement sur ressources affectées et autres provisions	5		5	1,56%
Excédent	3		3	0,94%
TOTAL	141	179	320	100,00%

8.4. RÉPARTITION DES PRODUITS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS

Ce tableau est établi à partir de la comptabilité analytique qui distingue les ressources affectées et non affectées en utilisant des codes ressource dédiés. Les charges rattachées aux produits, conformément à la présentation du CROD, sont déduites des ressources non affectées.

PRODUITS PAR ORIGINE	Exercice 2021			Exercice 2020		
	Générosité du public	Affectés	Non affectés	Générosité du public	Affectés	Non affectés
PRODUITS PAR ORIGINE						
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	114 426 944	3 110 471	111 316 473	117 256 520	5 949 669	111 306 851
1.1 Cotisations sans contrepartie	591		591	305		305
1.2 Dons, legs et mécénats	111 960 614	3 085 287	108 875 327	114 379 071	5 915 914	108 463 157
- Dons manuels	66 135 636	1 321 049	64 814 587	71 788 613	4 915 139	66 873 474
- Legs, donations et assurances vie	45 721 308	1 713 518	44 007 790	41 968 282	521 808	41 446 474
- Mécénats	103 670	50 720	52 950	622 176	478 967	143 209
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	2 465 739	25 184	2 440 555	2 877 144	33 755	2 843 389
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC						
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public						
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	898 296		898 296	1 536 377		1 536 377
5. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	2 176 485	2 176 485		1 385 848	1 385 848	
TOTAL	117 501 725	5 286 956	112 214 769	120 178 745	7 335 517	112 843 228

8.5. TABLEAU SPÉCIFIQUE À L'URGENCE LIÉE AU CORONAVIRUS

Lors de précédentes catastrophes (tsunami, Haïti) ayant un fort impact sur des actions d'urgence mises en place, sur la mobilisation de la générosité et sur l'attente des donateurs en matière de communication, et afin d'assurer l'objectif de transparence financière, le conseil d'administration avait approuvé des règles de gestion spécifiques pour la gestion des fonds reçus qui seraient applicables à toutes les urgences de grande ampleur, désignées comme telles par l'équipe de direction.

Ces règles ont été reprises et adaptées pour tenir compte de l'étalement de la crise du Covid-19 dans le temps, contrairement à d'autres catastrophes dont les événements sont ponctuels. Le comité d'audit a donné un avis favorable à ces règles qui ont été arrêtées par le conseil d'administration de mai 2021, lors de l'arrêté des comptes.

Le tableau qui recense les produits par origine et les dépenses par destination est présenté au point 8.4.3. afin de rendre compte de l'emploi des fonds. Le détail des missions sociales reprend les thématiques d'action comme elles ont été présentées et communiquées auprès des donateurs.

8.5.1. RESSOURCES

Sont retenues toutes les ressources issues de la générosité du public, des financeurs publics ou privés, des fondations... affectées selon leur volonté à l'opération urgence sanitaire liée au coronavirus, soit 2 M€, contre 11,7 M€ en 2020.

Ces fonds ont été utilisés pour partie sur l'année 2021. Les fonds non employés dédiés, soit 2,4 M€, sont réservés afin de mettre en place des projets ou actions qui répondront aux évolutions des besoins et des nouvelles situations de pauvreté, en lien avec les conséquences du coronavirus au cours de l'année 2022.

Au regard des sommes encaissées qui seraient inemployées et du taux de rémunération des placements actuels (0,30 % par an), le calcul d'un intérêt financier à rattacher à la collecte est non significatif et ce principe n'a pas été retenu.

8.5.2. DÉPENSES

Les dépenses directes qui concernent les aides ou les moyens sanitaires et d'hygiène permettant de réaliser les aides aux personnes sont imputées à l'action « Coronavirus », selon les règles de gestion d'affectation définies. Des actions spécifiques ont été créées pour identifier des projets particuliers (paniers solidaires, lutte contre la fracture numérique, actions de Noël).

La stabilisation progressive de la crise sanitaire au cours de l'année a permis de reprendre les activités d'accompagnement, d'ouvrir les lieux d'accueil et de ne plus recourir à des mesures d'aides exceptionnelles. La distinction entre les personnes spécifiquement affectées par la pandémie de Covid-19 ou par d'autres situations de pauvreté devient plus ténue, et les aides distinctement affectées sont en diminution, 2 M€, contre 9 M€ en 2020.

a. Frais de recherche de fonds. Aucun frais de recherche de fonds ou de traitement des dons n'a été retenu au cours de l'année 2021.

Des frais de recherche de fonds directs avaient été déduits des ressources collectées lorsque les montants étaient significatifs au cours de l'année précédente.

b. Charges de personnel liées à l'animation. Aucun salaire n'a été retenu au cours de l'années 2021.

Pour tenir compte de l'engagement des métiers de l'animation sur le terrain pour assurer, en l'absence d'une partie importante des bénévoles confinés, une part des salaires du premier confinement 2020 avait été évaluée et imputée sur les ressources.

c. Dépenses de communication. Aucune dépense directe de communication permettant d'informer des actions liées à cette urgence sanitaire n'a été affectée à l'action « Urgence sanitaire coronavirus » en 2021.

Des dépenses directes de communication ont été financées par les ressources collectées en 2020.

d. Frais de fonctionnement. Aucun frais de fonctionnement n'est venu en diminution des ressources collectées en faveur de l'urgence sanitaire.

8.5.3. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION DE L'URGENCE SANITAIRE LIÉE AU CORONAVIRUS

Compte de résultat par origine et destination de l'urgence sanitaire liée au coronavirus	2021	2020	Total en 2020-2021
PRODUITS PAR ORIGINE			
Produits liés à la générosité du public	300 750	3 492 035	3 792 785
. Mécénats	0	447 269	447 269
. Dons, participations	300 750	3 044 766	3 345 516
Produits non liés à la générosité du public	95 000	1 493 056	1 588 056
. Contributions financières	95 000	1 493 056	1 588 056
Subventions et autres concours publics	649 917	6 732 319	7 382 236
. Subventions	649 917	6 732 319	7 382 236
Utilisation des fonds dédiés de l'exercice	954 337		954 337
TOTAL	2 000 004	11 717 410	13 717 414
CHARGES PAR DESTINATION			
Missions sociales réalisées en france	1 406 866	8 961 676	10 368 542
. Alimentaire	422 103	5 955 160	6 377 263
. Accueil de jour	65 532	49 425	114 957
. Protection	384 488	464 455	848 943
. Vacances	0	250 000	250 000
. Fracture numérique	22 375	32 396	54 771
. Paniers solidaires	234 673	139 654	374 327
. Noël Covid-19	183 551	206 039	389 590
. Animation	0	1 650 166	1 650 166
. Divers	94 143	214 381	308 525
Frais de recherche de fonds	0	26 601	26 601
. Collectes, appels de fonds	0	26 601	26 601
Reports en fonds dédiés de l'exercice	593 138	2 729 133	3 322 271
TOTAL	2 000 004	11 717 410	13 717 414
Engagements restants à réaliser	2 367 934		

9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

9.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au nouveau règlement ANC n° 2018-06, complété par le règlement ANC n° 2020-08.

9.2. ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée au point 8.1.

9.3. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2021	Exercice 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	82 792 728	79 644 221
1.1 Réalisées en france	65 961 790	63 869 490
- Actions réalisées par l'organisme	63 039 040	61 419 641
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en france	2 922 750	2 449 849
1.2 Réalisées à l'étranger	16 830 938	15 774 731
- Actions réalisées par l'organisme	4 594 475	4 408 660
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	12 236 463	11 366 071
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	17 993 014	14 544 642
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 993 014	14 544 642
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 872 567	11 739 771
TOTAL DES EMPLOIS	114 658 309	105 928 634
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	789 489	115 350
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	1 427 110	2 602 763
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	626 816	11 531 998
TOTAL	117 501 725	120 178 745
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	168 328 755	124 966 112
- Réalisées en France	167 629 658	124 469 557
- Réalisées à l'étranger	699 097	496 555
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	5 191 847	4 820 681
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 918 729	4 376 910
TOTAL	178 439 331	134 163 703

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2021	Exercice 2020
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	114 426 944	117 256 520
1.1 Cotisations sans contrepartie	591	305
1.2 Dons, legs et mécénats	111 960 614	114 379 071
- Dons manuels	66 135 636	71 788 613
- Legs, donations et assurances vie	45 721 308	41 968 282
- Mécénats	103 670	622 176
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	2 465 739	2 877 144
TOTAL DES RESSOURCES		
	114 426 944	117 256 520
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	898 296	1 536 377
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	2 176 485	1 385 848
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	117 501 725	120 178 745
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	21 319 770	6 520 701
Ajustement des fonds reportés Règl ANC 2018-06 du 5 dec. 2018	11 145 956	
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	626 817	11 531 998
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	3 661 029	3 267 071
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	36 753 572	21 319 770
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	178 439 331	134 163 703
- Bénévolat	175 727 933	131 482 240
- Prestations en nature	1 430 108	969 266
- Dons en nature	1 281 290	1 712 197
TOTAL	178 439 331	134 163 703

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	6 087 733	4 870 817
(-) Utilisation	2 176 484	1 385 848
(+) Report	1 427 110	2 602 763
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	5 338 359	6 087 733

9.4. DÉTERMINATION DU MONTANT DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le solde des ressources collectées auprès du public et non utilisées à la fin de l'exercice 2019 a été repris sans modification au poste du CER de 2020 « Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice » (6,5 M€).

La ligne « Ajustement des fonds reportés » (14 M€) a été déterminée au regard de l'article 432-19 du nouveau règlement comptable et en référence aux statuts de l'association (dont un objectif est d'assurer l'équilibre financier de l'association et la continuité de son activité) et à la structure économique des ressources de l'association.

Sont considérés comme disponibles :

- ▶ La réserve de fonds de roulement qui correspond aux besoins financiers pour couvrir une partie de l'exploitation de l'année suivante ;
 - ▶ Le fonds de réserve qui correspond au fonds librement employable après affectation du résultat, selon les statuts.
- La valeur nette comptable des immobilisations comprend les actifs incorporels, corporels et financiers.

Pour tenir compte de la structure de financement de l'association et de la fongibilité des fonds reçus non affectés et non employés, les postes des fonds propres disponibles sont financés pour partie par la GP et pour partie par la NGP. Seule une quote-part de ces postes est qualifiée de GP par application des ratios présentés au point 8.1.3.

La rubrique « Investissement et désinvestissement » est établie en référence au nouveau règlement.

Dans la mesure où l'historicité des financements des investissements par des fonds affectés n'est pas possible, les mouvements liés à la constitution et à la reprise des fonds dédiés GP liés aux investissements ont été retraités, afin de ne déduire ou ajouter que la part des investissements GP réalisés, calculés à partir du « ratio d'investissement » défini au point 8.1.3.

La ligne « Ajustement 2020 des investissements et désinvestissements des immobilisations financières » (3,6 M€) correspond à l'ajustement nécessaire de l'exercice 2020 pour se conformer à la règle définie pour évaluer la valeur nette comptable des immobilisations.

9.5. MONTANT DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le montant de la générosité du public non encore employée, compte tenu des ajustements décrits ci-dessus, est estimé à 36 M€ au 31 décembre 2021.

Ce montant représente :

- ▶ Les fonds disponibles pour assurer l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de la mission et le fonctionnement de l'association pour une part de l'année suivante ;
- ▶ Les fonds librement employables pour permettre l'engagement et le développement de nouveaux projets ou répondre à des urgences.

	31 Déc. 2021		31 Déc. 2020	
	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée
1. TRÉSORERIE NETTE AU 1^{ER} JANVIER		85 360 247		71 928 541
PRODUITS		136 709 410		145 687 015
. Ventes de biens et services		866 694		734 341
. Concours publics et subventions		10 153 489		16 333 049
. Dons, mécénats		66 239 306		72 410 789
. Legs, donations, assurances vie (*)		45 739 558		41 988 011
. Contributions financières		4 132 534		3 993 047
. Autres produits (dont cotisations)		9 043 858		6 074 135
. Produits financiers		456 445		535 824
. Produits exceptionnels		77 526		3 617 819
CHARGES	127 238 752		120 164 004	
. Achats et charges externes	47 410 635		39 968 902	
. Aides financières	26 633 382		27 805 562	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impôts sur société)	52 035 949		50 569 984	
. Charges financières	42 575		30 808	
. Charges exceptionnelles	1 116 211		1 788 748	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX PRODUITS ET CHARGES (A)		9 470 658		25 523 011
. Variation des créances	1 516 360		2 727 148	
. Variation des dettes		5 106 695	611 010	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CRÉANCES ET DETTES (B)		3 590 335	3 338 158	
2. VARIATION DE TRÉSORERIE LIÉE A L'ACTIVITÉ (A + B)		13 060 993		22 184 853
ACQUISITIONS				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	6 059 784		5 557 820	
. Immobilisations financières	506 138		4 222 667	
CESSIONS				
. Immobilisations corporelles		276 351		858 555
. Immobilisations financières		319 573		
Subventions d'investissements		3 279 178		168 785
3. VARIATION DE TRÉSORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS	2 690 821		8 753 147	
4. Trésorerie nette au 31 déc. (1 + 2 + 3)		95 730 420		85 360 247
5. Variation nette de la trésorerie (4 - 1)		10 370 173		13 431 706

*À l'exception des rubriques associées aux legs et donations dont la contrepartie est les fonds reportés.



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Le Secours Catholique

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Le Secours Catholique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Secours Catholique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes « 8 - Informations relatives au compte de résultat par origine et destination » et « 9 - Informations relatives au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

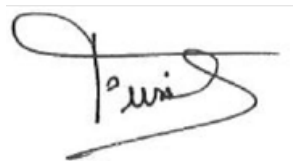
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Fusil', enclosed in a thin black rectangular border.

Joël Fusil

RÉSOLUTIONS APPROUVÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2022

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, réunie le 14 juin 2022, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- ▶ approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 qui lui sont présentés ;
- ▶ donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2021, visées à l'article L.612-5 du Code de commerce, approuve ledit rapport.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 907 224,34 euros au poste « Fonds de réserve » ajusté des mouvements de l'exercice.

Fonds de réserve 2020 après décisions de l'assemblée générale 2021	34 162 907,5
Affectation du résultat 2021	+ 2 907 224,34
Fonds de réserve après affectation du résultat 2021	<u>37 070 131,84</u>

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale du 14 juin 2022 décide la mise à jour du Fonds associatif selon les statuts et les modalités adoptées par le conseil d'administration du 5 mars 2015 et modifiées le 4 juin 2020:

Fonds statutaire : dotation art. 13. al. 5	+ 290 722,43
Réserve de fonds de roulement	+ 2 578 333,33
Fonds de réserve	- 2 869 055,76
	<u>0,00</u>

Fonds de réserve après la mise à jour du Fonds Associatif :

Fonds de réserve après affectation du résultat 2021 :	37 070 131,84
Mise à jour du Fonds de réserve	- 2 869 055,76
Total Fonds de réserve après mise à jour	<u>34 201 076,08</u>

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément à l'article 8 des statuts, l'assemblée générale vote le budget 2022 présenté par le conseil d'administration.



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

**Document conçu et réalisé
par la direction de la communication**
106, rue du Bac – 75341 Paris Cedex 07

Tél : 01 45 49 73 00

Fax : 01 45 49 94 50

Rédaction : Direction administration finances

Maquette : Département publications

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)

 [Secours Catholique-Caritas France](#)

 [@caritasfrance](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**